

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIETES ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1071

30 avril 2008

### SOMMAIRE

Aber Diamond Marketing S.à r.l. ....	51383	LaSalle Asia Opportunity III, S.à.r.l. ....	51379
ABF Regents Park Investments S.à r.l. ...	51384	LaSalle Zama S.à r.l. ....	51379
Air Finance Holding S.A. ....	51383	LSF5 River Investments S.à r.l. ....	51399
Amerly's International S.A. ....	51399	LSF6 Lux Investments I S. à r.l. ....	51386
AMP Capital Investors (Infrastructure No. 3) S. à r.l. ....	51401	LSF6 Lux Lendings S.à.r.l. ....	51387
Baltic Property Trust Optima S.A., Sicar		LSFAP Euro-Asian Holdings S.à.r.l. ....	51387
.....	51397	LSF A&T Investments S.à r.l. ....	51400
Carraig Mor S.A. ....	51384	LSF Elancourt Investments S.à r.l. ....	51399
Carré d'Or Invest S.A. ....	51377	LSF Franchise Debt Investments S.à.r.l. ..	51383
CGM Lux 2 S.à r.l. ....	51379	LSF Japan Hotel Investments II S.à r.l. ...	51400
CGM Lux 3 S.à r.l. ....	51380	Lubrizol (Gibraltar) Limited Luxembourg	
Charlotte Properties S.A. ....	51382	S.C.S. ....	51378
Cofino Crans S.A. ....	51398	Luxembourg Financial Group A.G. ....	51378
Cominex S.A. ....	51378	Odal Services International S.à r.l. ....	51398
Compagnie d'Investissement des Alpes		OTT&Co S.A. ....	51362
S.A. ....	51387	Parafin Spf S.A. ....	51377
Cornwall (Luxembourg) S.à r.l. ....	51384	PEP GCO S.à r.l. ....	51377
Dépannage Schaack S.à r.l. ....	51381	PREST'CAR LUX ....	51382
Eckmul ....	51381	Private Equity Asia Select III S.C.A., SI-	
Electricité Générale Gruen S.à r.l. ....	51379	CAR ....	51362
Embon Investments S.à r.l. ....	51384	REInvest German Properties II S.à.r.l. ...	51378
European Hospitality Investments Sàrl ...	51400	Riviera-Cars s.à r.l. ....	51380
Expertco S.A. ....	51382	Roxyard S. à r.l. ....	51390
Fiduciaire et Agence de Services S.A. ....	51381	Sogebis S.A. ....	51380
Fiduciaire et Agence de Services S.A. ....	51381	Soparcor Holding S.A. ....	51398
Kinase Holding S.A. ....	51400	SR Portfolio Holding (C) S.à r.l. ....	51377
		Tek.Com Sàrl ....	51382

**OTT&Co S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8308 Capellen, 38, rue Pafebruch.

R.C.S. Luxembourg B 46.918.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 avril 2008.

Henri HELLINCKX

Notaire

Référence de publication: 2008048377/242/12.

(080052782) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2008.

**Private Equity Asia Select III S.C.A., SICAR, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.**

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.

R.C.S. Luxembourg B 137.556.

## STATUTES

In the year two thousand and eight, on the twenty-seventh of February,

Before Maître Paul FRIEDERS, notary, residing in Luxembourg

## THERE APPEARED:

1. PRIVATE EQUITY ASIA SELECT COMPANY III S.à r.l., a société à responsabilité limitée, incorporated and existing under the laws of Luxembourg, having its registered office 2, boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg,

here represented by Evelyn MAHER, attorney-at-law, with professional address at 44, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, by virtue of a proxy given in Luxembourg on February 27, 2008.

2. OSIRIS TRUSTEES LIMITED, incorporated and existing under the laws of Jersey, having its registered office at PO Box 437, 13 Castle Street, St. Helier, Jersey JE4 0ZE, Channel Islands, acting as trustee of PRIVATE EQUITY ASIA SELECT COMPANY III TRUST, a trust governed by the laws of Jersey,

here represented by Evelyn MAHER, attorney-at-law, with professional address at 44, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, by virtue of a proxy given in Jersey on February 25, 2008.

The said proxies, signed ne varietur by the appearing parties and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing parties, acting in their above stated capacities, have required the officiating notary to enact the deed of incorporation of a société en commandite par actions (S.C.A.) qualifying as a société d'investissement en capital à risque (SICAR) which they declare organised among themselves and the articles of incorporation (hereafter the "Articles") of which shall be as follows:

**Art. 1. Denomination.** There is hereby established a company in the form of a société en commandite par actions (S.C.A.) qualifying as a société d'investissement en capital à risque (SICAR) under the name of PRIVATE EQUITY ASIA SELECT III S.C.A., SICAR (the "Company").

The Company shall be governed by the law of June 15, 2004 concerning the société d'investissement en capital à risque (hereinafter the "Law").

**Art. 2. Registered office.** The registered office of the Company is established in Luxembourg City, Grand Duchy of Luxembourg. Branches, subsidiaries or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a decision of the Manager.

In the event that the Manager determines that extraordinary political, economic or social events have occurred or are imminent which would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such provisional measures, however, shall have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding such temporary transfer, shall remain a Luxembourg company. A voluntary transfer of the registered office abroad on a long-term or permanent basis changing the nationality of the SICAR will require the unanimous consent of the Shareholders and the Certificate Holders.

**Art. 3. Duration.** The Company is incorporated for an unlimited period of time and will be dissolved and terminated no later than one year after the liquidation of the last Investment Asset (as defined in the information memorandum relating to the Company (the "Information Memorandum") held in the Company's portfolio.

The Company shall not be dissolved on the dissolution or bankruptcy of the Unlimited Shareholder, provided that such latter is promptly replaced by another manager at a Shareholders' and Certificate Holders' meeting held in accordance with Article 15 of the Articles.

**Art. 4. Object.** The object of the Company is the investment of the funds available to it in risk capital within the widest meaning as permitted under Article 1 of the Law.

The Company may also invest the funds available to it in any other assets permitted by the Law and consistent with its purpose.

The Company may borrow in any form and privately issue bonds, notes or certificates.

Furthermore, the Company may take any measures and carry out any transaction, which it may deem useful for the fulfilment and development of its purpose to the fullest extent permitted under the Law.

**Art. 5. Share capital.** The share capital of the Company shall be represented by the following two classes (the "Classes" and each a "Class") of shares:

a) "Management Shares" - shares subscribed by the Manager as unlimited shareholder (actionnaire gérant commandité) of the Company. The holder of such Management Shares shall hereinafter be referred to as the "Manager" or "Unlimited Shareholder";

b) "Participating Shares" - shares which shall be subscribed by limited shareholders (actionnaires commanditaires) and which entitle the owners thereof to an interest in the net assets of the Company, including all rights and obligations of the Company, as described in the Information Memorandum. Holders of such Participating Shares shall hereinafter be referred to as "Participating Shareholders" or "Limited Shareholders".

The Unlimited Shareholder and the Limited Shareholders together shall hereinafter be referred to as "Shareholders". The Management Shares and Participating Shares shall hereinafter be referred to as the "Shares".

The minimum subscribed capital of the Company, which must be achieved within twelve (12) months after the date on which the Company has been authorised as a SICAR under the Law, is one million (1,000,000) euro or its equivalent in any other currency.

The Company has been incorporated with a subscribed share capital of one million, seven hundred and sixty thousand United States dollars (USD 1,760,000.-) divided into one (1) Management Share, and one hundred and seventy-five thousand nine hundred and ninety-nine (175,999) Participating Shares. Upon incorporation, 5% of each Share was paid up.

The Company may, to the extent and under the terms permitted by Luxembourg law, purchase its own Shares.

**Art. 6. Certificates.** The Company may issue an unlimited number of certificates (the "Certificates") to investors (the "Certificate Holders") wishing to participate in the benefit arising to the Company as a result of the investment and management of its assets. The terms and conditions applicable to such Certificates are incorporated by reference into the Information Memorandum. Such Certificates may be issued in any number as the Manager, in its discretion may decide.

Certificates are reserved for Well-Informed Investors that also qualify as Accredited Investors. "Accredited Investor" shall have the meaning given to that term in the Information Memorandum.

**Art. 7. Determination of the investment objectives and policies.** The Manager shall determine the investment objectives and policies of the Company as well as the course of conduct of the management and the business affairs of the Company in relation thereto, as set forth in the Information Memorandum, in compliance with applicable laws and regulations.

Other than the issuance of Certificates for which there is no limitation, the Company may not borrow funds in an aggregate amount in excess of 20% of the total Commitments (as defined in the Information Memorandum) to the Company.

**Art. 8. Liability of the shareholders.** The Unlimited Shareholder is jointly and severally liable for all liabilities, which cannot be met out of the assets of the Company.

The Limited Shareholders shall refrain from acting on behalf of the Company in any manner or capacity other than by exercising their rights as shareholders in general meetings and shall only be liable to the extent of their capital commitment.

**Art. 9. Shares.** Participating Shares are exclusively restricted to Well-Informed Investors. "Well Informed Investors" as defined in Article 2 of the Law includes institutional investors, professional investors and any other investor that fulfils the following conditions: 1) he has declared in writing his status as an experienced investor and 2) he invests a minimum of € 125,000 (or its equivalent in any other currency) in the Company, or 3) he benefits from an assessment by a credit undertaking, another professional of the financial sector subject to the rules of conduct in the sense of Article 11 of Directive 93/22/EEC, or a management company within the meaning of Directive 2001/107/EC, certifying his expertise, his experience and his capacity for understanding in an adequate manner an investment in risk capital.

Shares will only be issued in registered form.

Any Shareholder will, upon acceptance of the subscription and receipt of payment in respect of such Shares by the Company, be sent a confirmation of its share holding.

All issued Shares shall be registered in the register of Shareholders (the "Share Register"), which shall be kept by the Unlimited Shareholder or by one or more persons designated for such purpose by the Unlimited Shareholder and the Share Register shall contain the name of each Shareholder, his residence, registered office or elected domicile, the number and Classes of Shares held by it and the amount paid up on each Share. Until notices to the contrary have been received by the Company, it may treat the information contained in the Share Register as accurate and up to date and may in particular use the inscribed addresses for the sending of notices and announcements and the inscribed banking references for the making of any payments.

The inscription of the Shareholder's name in the Share Register evidences his right of ownership of such registered Shares. Share certificates in registered form may be issued at the discretion of the Manager and shall be signed by the Manager. Such signature may be either manual, or printed, or by facsimile. If Share certificates are issued and a Shareholder demands issuance of more than one Share certificate for a Share, the cost of such additional certificates may be charged to such shareholder.

Transfer of Shares shall be effected by inscription of the transfer to be made in the Share Register upon delivery to the Company of the transfer form provided therefore by the Manager along with other instruments of transfer satisfactory to the Company and, in case of transfer of Participating Shares, the prior written consent of the Manager (see Art. 10).

If any Shareholder can prove to the satisfaction of the Company that his Share certificate has been mislaid, lost, stolen or destroyed, then, at his request, a duplicate certificate may be issued under such conditions as the Company may determine subject to applicable provisions of the law. At the issuance of the new Share certificate, on which it shall be recorded that it is a duplicate, the original Share certificate in place of which the new one has been issued shall become void. Mutilated Share certificates may be exchanged for new ones by order of the Company. The mutilated certificates shall be delivered to the Company and shall be annulled immediately. The Company may, at its discretion, charge the Shareholder for the costs of a duplicate or for a new Share certificate and all reasonable expenses incurred by the Company in connection with the issuance and registration thereof, or in connection with the cancellation of the old certificate.

Fractional Shares may be issued up to three decimal places and shall carry rights in proportion to the fraction of a Share they represent but shall carry no voting rights.

Each Share grants the right to one vote at every general meeting of Shareholders and at separate meetings of the holders of Shares of each of the Classes issued.

The Company recognises only one single owner per Share. If one or more Shares are jointly owned or if the ownership of such Share(s) is disputed, all persons claiming a right to such Share(s) have to appoint one single attorney to represent such Share(s) towards the Company. The failure to appoint such attorney implies a suspension of all rights attached to such Share(s).

**Art. 10. Transfer of participating shares and certificates.** Neither a Certificate Holder nor a Participating Shareholder may sell, transfer, assign, pledge, or otherwise dispose of its Certificates or Shares, as applicable, except with the prior written consent of the Manager, which consent may be granted or withheld, and which terms and conditions may be determined, in the Manager's sole and absolute discretion, which may include among other things, an opinion of counsel in a form satisfactory to the Manager. Any sale transfer or assignment of Certificates or Participating Shares, as applicable, is subject to the purchaser, transferee or assignee thereof (i) qualifying as a Well-Informed Investor and in the case of Certificates only an Accredited Investor and (ii) fully and completely assuming in writing prior to the transfer or assignment, all outstanding obligations of the seller under the subscription agreement entered into by the seller. Any fees and expenses incurred in connection with any such sale, transfer, assignment or pledges will be the sole responsibility of the transferring Certificate Holder/Participating Shareholder and/or the purchasing Certificate Holder/Participating Shareholder.

**Art. 11. Redemption of shares.** The Company is a closed-ended company and thus unilateral redemption requests by the Shareholders will not be accepted by the Company.

The Company however may offer to redeem Shares of one or more Shareholders whenever the Manager considers such offer to redeem to be in the best interests of the Company.

In addition thereto, the Participating Shares may be redeemed compulsorily if a Shareholder ceases to be or is found not to be a Well-Informed Investor or Accredited Investor.

Shares will be offered to be redeemed, and will be redeemed from Shareholders accepting such offer, at the price per Share determined in the sole discretion of the Manager acting in good faith.

The Company shall have the right, if the Manager so determines, to satisfy payment of the redemption price to any Shareholder who agrees, in kind, by allocating to the Shareholder investments from the portfolio of assets of the Company equal to such redemption price. The nature and type of assets to be transferred in such case shall be determined on a fair and reasonable basis and without prejudicing the interests of the other Shareholders and Certificate Holders of the Company and the valuation used shall be confirmed by a special report of the auditor of the Company. The costs of any such transfers shall be borne by the transferee.

**Art. 12. Conversion of shares.** Conversion of Shares from one Class into another is not allowed.

**Art. 13. Determination of the net asset value.** The net asset value of the Company (the "Net Asset Value") will be determined under the responsibility of the Manager in the Company's reference currency (as determined in the Information Memorandum) on each Valuation Day as further defined in the Information Memorandum.

The Company or any delegated service provider will compute the Net Asset Value of the Company as follows:

The value of the net assets of the Company is equal to the difference between the value of its gross assets and its liabilities.

The value of the Company shall be determined as follows:

(1) interests in Investment Assets (as defined in the Information Memorandum) or any other asset for which market values are not readily available will be valued in good faith based on the reasonable judgment of the Manager taking into account available information it considers relevant, including information provided by the fund managers, general partners or management of such Investment Assets. In most cases, the Manager intends to rely without further inquiry upon Investment Asset valuations provided by the fund managers, general partners or management of the Investment Assets; and

(2) All valuations and calculations of income and loss from short-term investments, including investments for cash management purposes, will be approved by the Manager in its sole discretion based on market or other data available to the Manager at the time of valuation that it considers relevant.

(3) In the absence of market or other data the Manager shall value the assets of the Company on the basis of the probable realisation value estimated in good faith.

The net asset value of each Shareholder's and each Certificate Holders' aggregate investment in the Company shall be equal to the Net Asset Value of the Company multiplied by the Pro Rata Investment applicable to such Shareholder or Certificate Holder, as applicable. The "Pro Rata Investment" of each Shareholder and each Certificate Holder shall be calculated as follows:

$$X/(Y+Z)$$

Where

"X" means, in the case of Shareholders, that amount of share capital paid in by the relevant Shareholder and, in the case of Certificate Holders, the relevant Certificate Holder's Initial Commitment.

"Y" means, the total amount of share capital paid in; and

"Z" means the total aggregate amount of Initial Commitments of Certificate Holders.

The net asset value of each Shareholder's and each Certificate Holder's aggregate investment in the Company, as of any Valuation Day, shall be made available to the Shareholders and the Certificate Holders at the registered office of the Company as soon as reasonably practicable after the relevant Valuation Day.

**Art. 14. Suspension of the determination of the net asset value.** The Manager may temporarily suspend the calculation of the Net Asset Value of the Company in exceptional cases where circumstances so require and provided the suspension is justified having regard to the interests of Shareholders and the Certificate Holders. In particular, the Manager may suspend the determination of the Net Asset Value during:

a) the existence of any state of affairs which constitutes an emergency as a result of which disposals or accurate valuation of a substantial portion of the assets owned by the Company would be impracticable;

b) any breakdown occurs in the means of information normally employed in determining the price or value of any of the investments or current stock exchange or market price;

c) any period when any of the principal stock exchanges or markets, on which any substantial portion of the investment of the Company are quoted or dealt in, is closed otherwise than for ordinary holidays, or during which dealings therein are restricted or suspended;

d) any period when, as a result of political, economic, military or monetary events or any circumstances outside the control, responsibility and power of the Manager, disposal of the assets owned by the Company is not reasonably practicable without this being seriously detrimental to the interests of the Shareholders or the Certificate Holders or if in the opinion of the Manager issue, sale and/or redemption prices cannot fairly be calculated;

e) during any period when the net asset value of one or more Investment Assets, in which the Company has invested and the units or the shares of which constitute a significant part of the assets of the Company, is not available; and

f) when for any other reason the prices of any investments cannot be promptly or accurately ascertained.

Notice of any suspension will be given by the Manager to Shareholders and Certificate Holders.

**Art. 15. Manager.** The Company shall be managed by PRIVATE EQUITY ASIA SELECT COMPANY III S.à r.l. (associé gérant commandité), a company incorporated under the laws of Luxembourg.

In the event of legal incapacity, liquidation or other permanent situation preventing the Manager from acting as Manager of the Company, the Company shall not be immediately dissolved and liquidated, provided an administrator, who need not be a Shareholder or a Certificate Holder, is appointed, by the independent auditor of the Company, to effect urgent or mere administrative acts, until a general meeting of Shareholders and Certificate Holders, is held, which such administrator shall convene within fifteen (15) days of his appointment. At such general meeting, the Certificate Holders and

Shareholders shall vote upon the appointment of a Manager. Such resolution must be approved by a majority of Shareholders representing at least fifty per cent (50%) of the share capital of the Company and a majority of the Certificate Holders representing at least fifty per cent (50%) of the outstanding Certificates.

Failing such appointment, the Company shall be dissolved and liquidated.

Any such appointment of a successor manager shall not be subject to the approval of the Manager.

The Manager shall receive a reasonable remuneration for rendering its services as determined in the Information Memorandum and the relevant agreement entered into between the Company and the Manager.

**Art. 16. Powers of the manager.** The Manager is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition within the object of the Company.

All powers not expressly reserved by law or the present Articles to the general meeting of Shareholders fall within the competence of the Manager.

**Art. 17. Removal of the manager.** The Unlimited Shareholder may be removed from its capacity as Manager of the Company at any time by decision of the Limited Shareholders and of the Certificate Holders. Such decision must be approved by a majority of Shareholders representing at least fifty per cent (50%) of the share capital of the Company and a majority of the Certificate Holders representing at least fifty per cent (50%) of the outstanding Certificates, it being understood that the resolution of the Shareholders' and Certificate Holders' meeting shall be validly passed without the favourable vote of the Unlimited Shareholder.

In the event of removal of the Manager, the Manager shall be entitled to compensation in the amount equal to that amount of the Management Fee (as such term is defined in the Information Memorandum) outstanding as at the time of removal of the Manager. In case of removal, the Unlimited Shareholder shall also procure that any Management Shares held by it at the time it is removed from office are forthwith transferred to any successor manager that may be appointed for the management of the Company and shall sign all acts, contracts and deeds and in general do all things that may be necessary to implement such transfer.

In case of removal as well as in the event of the Unlimited Shareholder's legal incapacity or inability to act, a general meeting of Participating Shareholders and Certificate Holders acting in accordance with the same majority requirements as are set out in Article 15 shall approve the nomination of another Unlimited Shareholder of the Company, it being understood that a resolution of such meeting shall be validly passed without the favourable vote of the Unlimited Shareholder.

The Unlimited Shareholder undertakes that in the event of resignation from its capacity as Manager of the Company it shall procure that any Management Shares held by it are transferred to any successor manager of the Company.

**Art. 18. Signatory authority.** Vis-à-vis third parties, the Company is validly bound by the signature of the Manager or by the signature(s) of any other person(s) to whom authority has been delegated by the Manager.

No Limited Shareholder or Certificate Holder shall represent the Company.

**Art. 19. Custodian.** The Company will enter into a custodian agreement with a Luxembourg bank (the "Custodian"), which meets the requirements of the Law.

The Company's securities, cash and other permitted assets will be held in custody by or in the name of the Custodian, which will fulfil the obligations and duties provided for by the Law.

If the Custodian desires to withdraw, the Manager shall use its best efforts to find a successor Custodian within two months of the effectiveness of such withdrawal.

The Manager may terminate the appointment of the Custodian but shall not remove the Custodian unless and until a successor Custodian shall have been appointed to act in the place thereof.

The duties of the Custodian shall respectively cease:

a) in the case of voluntary withdrawal of the Custodian or of its removal by the Company; until it is replaced, which must happen within two months, the Custodian shall take all necessary steps for the good preservation of the interests of the Shareholders and Certificate Holders of the Company;

b) where the Custodian or the Company have been declared bankrupt, have entered into a composition with creditors, have obtained a suspension of payment, have been put under court controlled management or have been the subject of a similar proceeding or have been put into liquidation; or

c) where the Luxembourg supervisory authority withdraws its authorisation of the Company or the Custodian.

**Art. 20. Investment committee and adviser.** The Manager, in carrying out its management functions, may be assisted by an investment committee (the "Investment Committee") and an adviser to the Company (the "Adviser").

a) The Investment Committee

The Manager will form an Investment Committee and appoint its members.

The Investment Committee shall review and evaluate investments, make investment recommendations with respect to the acquisition or disposition (including secondary market dispositions) of investments, monitor investments on an on-going basis and provide advice to the Manager on all other matters the Manager, in its discretion, may bring before it.

All final investment decisions are taken by the Manager who may accept recommendations made by the Investment Committee.

The Investment Committee shall be composed of a number of members, either natural persons or legal entities. At least initially all members of the Investment Committee will be affiliated with Deutsche Bank (as defined in the Information Memorandum).

The members of the Investment Committee shall establish and agree on rules of procedure in order to perform all duties as indicated herein and shall not be entitled to receive any remuneration (other than reimbursement of their expenses) for their activity from the Company.

The Investment Committee shall adopt resolutions, including the resolution on the rules of procedure, with the favourable vote of the majority of its members.

b) The Adviser

The Manager will appoint an Adviser to advise the Company with respect to investment and divestment decisions, strategic focus, investment objectives, investment policy and the operations of the Company. The Manager will, on behalf of the Company, enter into an agreement with such Adviser for the provision of its services, and the determination of its remuneration. The Company will not have any obligation to invest in any company or asset identified by the Adviser nor shall it in any way be bound to follow advice given by the Adviser.

**Art. 21. Conflict of interests.** No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that the Manager or any one or more of the managers or officers of the Manager, the Adviser, or any members of the Investment Committee are interested in, or is a director, associate, officer or employee of, such other company or firm.

Any manager, director or officer of the Company, member of the Investment Committee, or the Adviser who serves as a director, officer or employee of any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other company or firm, be prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

**Art. 22. General meeting of shareholders.** The general meeting of Shareholders shall represent all the Shareholders of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to the operations of the Company, provided that, any resolution of the general meeting of Shareholders amending the Articles or creating rights or obligations vis-à-vis third parties must be approved by the Manager.

Any resolution of a meeting of Shareholders to the effect of amending the present Articles must be passed with (i) a presence quorum of fifty (50) per cent of the Share capital, (ii) the approval of a majority of at least two-thirds (2/3) of the Shareholders present or represented at the meeting, and (iii) the consent of the Manager.

Each amendment to the present Articles entailing a variation of rights of a Class must be approved by a meeting of Shareholders at which the conditions as to attendance and majority set out in the foregoing paragraph are met with respect to the relevant Class. Each amendment to the present Articles entailing a variation of rights of the Certificate Holders must, in addition to the foregoing conditions regarding an amendment to the Articles, be approved by a meeting of Certificate Holders held in accordance with the provisions of Article 23 below.

Unless otherwise specified in these Articles any resolutions of a meeting of Shareholders other than those amending the present Articles must be passed with (i) a presence quorum of fifty (50) per cent of the share capital, (ii) the approval of a majority of at least fifty (50) per cent of the Shareholders present or represented at the meeting and (iii) the consent of the Manager.

General meetings of Shareholders shall be convened by the Manager. General meetings of Shareholders shall be convened pursuant to a notice given by the Manager setting forth the agenda and sent by registered letter at least eight (8) days prior to the meeting to each Shareholder at the Shareholder's address recorded in the Share Register.

The annual general meeting shall be held on the last Friday of June at 2 p.m. at the registered office or at a place specified in the notice of meeting. If such day is a legal or a bank holiday in Luxembourg, the annual general meeting shall be held on the next following business day.

Other meetings of Shareholders may be held at such places and times as may be specified in the respective notices of meeting.

If all Shareholders are present or represented and consider themselves as being duly convened and informed of the agenda, general meetings may take place without notice of meeting.

A Shareholder may act at any general meeting by giving a written proxy to another person, who need not be a Shareholder and who may be a manager of the Manager.

**Art. 23. General meeting of certificate holders.** The general meeting of Certificate Holders shall represent all of the Company's Certificate Holders.

General meetings of Certificate Holders shall be convened by the Manager. General meetings of Certificate Holders shall be convened pursuant to a notice given by the Manager setting forth the agenda and sent by registered letter at least eight (8) days prior to the meeting to each Certificate Holder at the Certificate Holder's address recorded in the register of Certificate Holders maintained by the Company or its authorised agent.

Each Certificate shall carry the right to one vote. Certificate Holders may vote in person or by proxy at any general meeting of Certificate Holders.

Unless otherwise provided for in the law or in these Articles, a meeting of Certificate Holders may only validly deliberate if the Certificate Holders present or represented represent at least one half of the aggregate value of all outstanding Certificates. Unless otherwise provided for in law or in these Articles resolutions of a validly convened general meeting of Certificate Holders shall be approved by a majority of two thirds of the votes cast by the Certificate Holders represented.

**Art. 24. Vote.** Each Share entitles the Shareholder thereof to one vote. Each Certificate entitles the Certificate Holder thereof to one vote it being understood that the Certificate Holders, unless otherwise required by law or the terms and conditions of the Certificates, may only vote on those matters relating to the Company expressly referred to in Articles 15, 17 and 23.

**Art. 25. Financial year.** The Company's financial year commences on the first day of January and ends on the thirty-first day of December.

**Art. 26. Annual report.** The Company shall publish one annual report within a period of six (6) months as of the end of the financial year concerned.

**Art. 27. Distributions.** The right to dividends or distribution with respect to each Class of Shares as well as the payment of interim dividends are determined by the Manager and further described in the Information Memorandum.

**Art. 28. Dissolution and liquidation.** At the proposal of the Manager and unless otherwise provided by law, the Law and these Articles, the Company may be dissolved prior to the end of any determined term at any time by resolution of Shareholders adopted in the manner required to amend these Articles.

In the event of dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or more liquidators (who may be natural persons or legal entities) appointed by the Shareholders who will determine the powers and compensation of the liquidators. Such liquidators must be approved by the Luxembourg supervisory authority and must provide all guarantees of honesty and professional skills.

The liquidators shall realise the Company's assets in the best interest of the Shareholders and shall distribute the net liquidation proceeds (after deduction of liquidation charges and expenses) to the Shareholders on a pro rata basis.

**Art. 29. Indemnification.** The Manager, the Adviser, the members of the Investment Committee, any placement agent, any administrator, the Custodian, and any controlling person, affiliates, managers, directors, members, officers, employees, delegates, agents, shareholders or legal representatives of any of them (the "Indemnified Persons") will be indemnified solely out of the assets of the Company, including from any Commitments, from and against any loss, expense, judgment, settlement costs, fees and related expenses (including legal fees and expenses), costs or damages suffered or sustained by reason of being or having been a person in the class of Indemnified Persons or arising out of or in connection with action or failure to act on the part of such Indemnified Person to the extent permitted by applicable law, unless such act or failure to act was the result of the willful misfeasance, gross negligence or criminal wrongdoing of such Indemnified Person.

The Manager will, in its discretion, upon the advice of counsel to the effect that an Indemnified Person is not likely to be found not to be entitled to indemnification hereunder, advance to any Indemnified Person reasonable legal fees and other costs and expenses incurred in connection with the defense of any action or proceeding which arises out of such conduct. In the event that such an advance is made by the Company, it will be subject to repayment to the extent that it is finally judicially determined that the Indemnified Person was not entitled to indemnification.

No Indemnified Person will be liable to any Shareholder, any Certificate Holder or the Manager for any act or failure to act on behalf of any Shareholder, any Certificate Holder or the Manager unless such act or failure to act resulted from wilful misfeasance, gross negligence or criminal wrongdoing of such Indemnified Person. Each Indemnified Person may consult with counsel and accountants regarding Company affairs and is to be fully protected and justified in any action or inaction, which is taken in accordance with the advice or opinion of such counsel or accountants. The foregoing provisions, however, may not be construed to relieve any Indemnified Person of any liability to the extent (but only to the extent) that such liability may not be waived, modified or limited under applicable law.

**Art. 30. Applicable law.** All matters not governed by these Articles shall be determined in accordance with the law of 10 August 1915 on commercial companies and the Law as such laws have been or may be amended from time to time.

#### *Subscription and Payment*

The capital has been subscribed as follows:

Name of Subscriber	Number of subscribed shares
1) PRIVATE EQUITY ASIA SELECT COMPANY III S.à r.l . . . . .	1 Management Share
2) OSIRIS TRUSTEES LIMITED . . . . .	175,999 Participating Shares
TOTAL: one hundred and seventy-six thousand . . . . .	176,000 Shares

Upon incorporation, 5% of the Management Share and 5% of each Participating Share was paid-up, which was proved to the undersigned notary.

#### *Transitional dispositions*

The first financial year shall begin on the date of formation of the Company and shall terminate on the 31 December 2008.

The first annual general meeting of Shareholders shall be held in 2009.

The first annual report of the Company will be dated December 31, 2008.

#### *Expenses*

The expenses, costs, fees or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately 5,600.-€.

#### *Resolutions*

Immediately after the incorporation of the Company, the Shareholders have resolved that:

- 1) The registered office of the Company shall be 2, boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg;
- 2) The Company shall enter into a Custodian agreement with Deutsche Bank Luxembourg S.A. with registered office at 2, boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg;
- 3) The independent auditor of the Company shall be PriceWaterhouseCoopers, having its registered office at 400, route d'Esch, L-1014 Luxembourg.

The term of office of the auditor shall expire at the close of the annual general meeting of Shareholders approving the accounts as of December 31, 2008.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that upon request of the above-appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, known to the notary by their name, first name, civil status and residence, said persons signed together with the notary the present deed.

#### **Follows the French version:**

L'an deux mille huit, le vingt -sept février.

Par-devant Maître Paul FRIEDERS, notaire de résidence à Luxembourg

ONT COMPARU:

1. PRIVATE EQUITY ASIA SELECT COMPANY III S.à.r.l., une société à responsabilité limitée, constituée et existant sous les lois en vigueur à Luxembourg, ayant son siège social au 2, boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg, représentée ici par Evelyn MAHER, avocat, demeurant professionnellement au 44, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg le 27 février 2008.

2. OSIRIS TRUSTEES LIMITED, constituée et existant sous les lois en vigueur à Jersey, ayant son siège social au PO Box 437, 13 Castle Street, St. Helier, Jersey JE4 OZE, Les Iles Anglo-Normandes, agissant comme trustee de PRIVATE EQUITY ASIA SELECT COMPANY III Trust, une fiducie régie par les lois de Jersey, représentée ici par Evelyn MAHER, avocat, demeurant professionnellement au 44, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Jersey le 25 février 2008.

Lesquelles procurations, signées ne varietur par les mandataires ainsi que le notaire, resteront annexées au présent acte afin d'être enregistrées en même temps auprès des autorités d'enregistrement.

Ces mêmes parties, agissant qualités, ont requis le notaire instrumentant d'arrêter comme suit les statuts d'une société en commandite par actions (S.C.A.) sous la forme d'une société d'investissement en capital à risque (SICAR) qu'ils déclarent constituer entre eux et dont les statuts sociaux (ci après les "Statuts") sont rédigés comme suit:

**Art. 1<sup>er</sup>. Dénomination.** Il est formé par la présente une société sous la forme d'une société en commandite par actions (S.C.A.) sous la forme d'une société d'investissement en capital à risque (SICAR) sous la dénomination de PRIVATE EQUITY ASIA SELECT III S.C.A., SICAR (la "Société").

La Société sera soumise à la loi du 15 juin 2004 relative à la société d'investissement en capital à risque (ci-après la "Loi").

**Art. 2. Siège social.** Le siège social de la Société est établi à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être établi des succursales, filiales ou bureaux au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger par décision du Gérant.

Au cas où le Gérant estime que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social surviennent ou sont imminents, de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social ou la communication entre ce siège et toutes personnes à l'étranger, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à la cessation complète de ces circonstances anormales. De telles mesures n'auront toutefois aucun effet sur la nationalité

de la Société laquelle demeurera, nonobstant ce transfert provisoire, une société luxembourgeoise. Tout transfert volontaire du siège social de la Société à l'étranger pour une longue période ou de manière permanente et modifiant la nationalité de la SICAR doit être décidé à l'unanimité des Actionnaires et des Détenteurs de Certificats.

**Art. 3. Durée.** La Société est constituée pour une durée illimitée et sera dissoute et finie au plus tard un an après la liquidation du dernier Actif d'Investissement ("Investment Asset") (tel que défini dans le prospectus d'information relatif à la Société (le "Prospectus d'Information") détenu dans le portefeuille de la Société.

La Société ne sera point dissoute par la dissolution ou la faillite de l'Associé Commandité, à condition que ce dernier soit promptement remplacé par un autre gérant lors d'une assemblée des Actionnaires et des Détenteurs de Certificats conformément aux dispositions de l'article 15 des Statuts.

**Art. 4. Objet social.** L'objet de la Société est le placement des fonds dont elle dispose, en capital risque au sens le plus large tel que permis par l'article 1<sup>er</sup> de la Loi.

La Société peut également investir les fonds dont elle dispose dans tous autres actifs autorisés par la Loi et compatible avec son objet.

La Société peut emprunter sous toutes les formes et émettre de manière privée des obligations, des reconnaissances de dettes ou tout autre titre.

De plus, la Société peut prendre toutes mesures et faire toutes opérations, qu'elle jugera utiles au développement et à l'accomplissement de son objet dans le sens le plus large tel que permis par la Loi.

**Art. 5. Capital social.** Le capital social de la Société sera représenté par les deux catégories suivantes (les "Catégories" et chacune une "Catégorie") d'actions:

a) les "Actions Commandités" - actions souscrites par le Gérant en tant qu'associé gérant commandité de la Société. Le détenteur des Actions Commandités est défini ci-après le "Gérant" ou l' "Actionnaire Commandité";

b) les "Actions Participatives" - actions devant être souscrites par les actionnaires commanditaires et conférant à leurs détenteurs un intérêt dans les actifs nets de la Société, incluant tous les droits et obligations de la Société, tels que décrits dans le Prospectus d'Information. Les détenteurs des Actions Participatives seront définis ci-après les "Actionnaires Participatifs" ou les "Actionnaires Commanditaires".

L'Actionnaire Commandité et les Actionnaires Commanditaires sont ensemble définis ci-après les "Actionnaires". Les Actions Commandités et les Actions Participatives sont définies ci-après les "Actions".

Le capital social minimum de la Société, qui doit être atteint dans un délai de douze (12) mois à partir de la date d'agrément de la Société en tant que SICAR sous la Loi, est d'un million (€ 1.000.000) d'euros, ou son équivalent dans toute autre devise.

La Société a été constituée avec un capital social souscrit d'un montant d'un million sept cent soixante mille dollars US (USD 1.760.000,-) divisé en une (1) Action Commandité et cent soixante-quinze mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf (175.999) Actions Participatives. Au moment de la constitution, 5% de chaque Action a été libérée.

La Société peut, dans la mesure permise et selon les conditions prévues par la loi luxembourgeoise, racheter ses propres Actions.

**Art. 6. Certificats.** La Société peut émettre un nombre illimité de certificats (les "Certificats") aux investisseurs (les "Détenteurs de Certificats") dont l'objectif est de participer au bénéfice mis à la disposition de la Société en contrepartie de l'investissement et de la gestion de ces actifs. Les termes et conditions applicables à ces Certificats sont intégrés par référence dans le Prospectus d'Information.

Ces Certificats peuvent être émis en tel nombre que le Gérant, à sa discrétion, décide.

Les Certificats sont réservés aux Investisseurs Avertis, qualifiés également d'Investisseurs Autorisés. "Investisseur Autorisé" a la définition tel que ce terme est défini par le Prospectus d'Information.

**Art. 7. Détermination des politiques et objectifs d'investissement.** Le Gérant détermine les objectifs et politiques d'investissement de la Société ainsi que la ligne de conduite à suivre dans la gestion et la conduite des affaires de la Société en relation avec ces objectifs et politiques d'investissement, tels que prévus dans le Prospectus d'Information, conformément aux lois et règlements applicables.

Autre que l'émission des Certificats pour lesquels il n'y a pas de limitation, la Société ne doit pas emprunter des fonds pour un montant total excédant 20% de la totalité des Engagements (tels que définis dans le Prospectus d'Information) de la Société.

**Art. 8. Responsabilité des actionnaires.** L'Associé Commandité est conjointement et solidairement responsable pour toutes les dettes qui ne peuvent être honorées avec les actifs de la Société.

Les Actionnaires Commanditaires s'abstiendront d'agir au nom de la Société de quelque manière ou en quelque qualité que ce soit, si ce n'est en exerçant leurs droits d'actionnaires lors des assemblées générales, et ne seront engagés que dans la limite de leur engagement social.

**Art. 9. Actions.** Les Actions Participatives sont réservées exclusivement aux Investisseurs Avertis ("Well Informed Investors"). Les "Investisseurs Avertis", tels que définis à l'article 2 de la Loi, incluent les investisseurs institutionnels, les

investisseurs professionnels et tout autre investisseur qui remplit les conditions suivantes: 1) il a déclaré par écrit son adhésion au statut d'investisseur averti et 2) il investit un minimum de 125.000 euros (ou d'un montant équivalent dans toute autre devise) dans la Société, ou (3) il bénéficie d'une appréciation, de la part d'un établissement de crédit, d'un autre professionnel du secteur financier soumis à des règles de conduite au sens de l'article 11 de la Directive 93/22/CEE ou d'une société de gestion au sens de la Directive 2001/107/CE certifiant son expertise, son expérience et sa connaissance pour apprécier de manière adéquate un placement en capital à risque.

Les Actions seront émises uniquement sous la forme nominative.

Tout Actionnaire recevra, dès acceptation de souscription et preuve de paiement reçu relative aux dites Actions de la Société souscrites, une confirmation de sa participation.

Toutes les Actions émises seront enregistrées dans le registre des Actionnaires (le "Registre des Actions"), lequel devra être conservé par l'Associé Commandité ou une ou plusieurs personnes désignées à cet effet par l'Actionnaire Commandité et le Registre des Actions contiendra le nom de chaque Actionnaire, sa résidence, son siège social ou son domicile élu, le nombre et les Catégories des Actions qu'il détient ainsi que le montant libéré relativement à chaque Action. Tant qu'aucune communication contraire n'aura été reçue par la Société, l'information contenue dans le Registre des Actions sera considérée comme exacte et à jour par la Société et cette dernière pourra notamment utiliser les adresses inscrites pour l'envoi des communications et avis et les références bancaires pour l'accomplissement de tout paiement.

L'inscription du nom de l'Actionnaire dans le Registre des Actions prouve son droit de propriété sur les dites Actions nominatives. Des certificats d'actions nominatives peuvent être émis à la discrétion du Gérant et doivent être signés par le Gérant. Cette signature peut être soit manuscrite, soit imprimée, soit par télécopie. Si des certificats d'Actions sont émis à un Actionnaire et si cet Actionnaire demande à ce que plus d'un certificat par Action lui soit émis, les frais supplémentaires y afférents seront mis à sa charge.

La cession des Actions sera effectuée par une inscription de la cession et qui devra être faite dans le Registre des Actions dès la remise à la Société du formulaire de cession fourni à cet effet par le Gérant, accompagné de tous les autres documents de cession exigés par la Société et, dans le cas d'une cession des Actions Participatives, du consentement écrit préalable du Gérant (voir article 10 ci-dessous).

Si un Actionnaire peut prouver de manière satisfaisante à la Société que son certificat d'Action a été égaré, perdu, volé ou détruit, un duplicata peut alors être émis à sa demande aux conditions que la Société peut déterminer sous réserve des dispositions de la loi applicable. Dès l'émission du nouveau certificat d'Action, sur lequel devra être mentionné qu'il s'agit d'un duplicata, le certificat d'Action original à la place duquel le nouveau a été émis deviendra nul. Les certificats d'Actions endommagés peuvent être échangés contre de nouveaux sur ordre de la Société. Les certificats endommagés seront remis à la Société et seront immédiatement annulés. La Société peut, de manière discrétionnaire, imputer à l'Actionnaire le coût d'un duplicata ou d'un nouveau certificat d'Action ainsi que toutes les dépenses raisonnables encourues par la Société en rapport avec ladite émission et inscription au registre, ou avec l'annulation de l'ancien certificat.

Des fractions d'Actions peuvent être émises jusqu'à trois décimales et conféreront des droits en proportion de la fraction d'Action qu'elles représentent mais elles ne donneront cependant pas de droit de vote.

Chaque Action donne droit à une voix à chaque assemblée des Actionnaires ainsi que, pour chacune des Catégories émises, aux assemblées distinctes des détenteurs d'Actions y relatives.

La Société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par Action. Si une ou plusieurs Actions sont détenue(s) en commun et si la propriété de telle(s) Action(s) est litigieuse, les personnes invoquant un droit sur cette (ces) Action(s) devront désigner un mandataire unique pour représenter la (les) Action(s) à l'égard de la Société. Le manquement à la désignation d'un tel mandataire implique la suspension de tous les droits attachés à de telle(s) Action(s).

**Art. 10. Cession d'actions participatives et de certificats.** Aucun Détenteur de Certificats, ni aucun Actionnaire Participatif ne peut vendre, céder, assigner, gager ou disposer des Certificats ou des Actions, sans le consentement préalable du Gérant, lequel consentement peut être accordé ou refusé, et dont les termes et conditions peuvent être déterminés par le Gérant, à sa propre et entière discrétion, ce qui inclut entre autre, un avis d'un conseiller de manière satisfaisante pour le Gérant. Toute vente, cession ou assignement de Certificats ou d'Actions Participatives à l'égard de tout acquéreur, cessionnaire ou assigné, lesquels doivent (i) avoir la qualité d'Investisseur Averti et dans le cas de Certificats uniquement, d'Investisseur Autorisé et (ii) assumer intégralement et complètement par écrit préalablement à toute cession ou tout assignement, l'ensemble des obligations existantes du vendeur conformément au contrat de souscription conclu par ledit vendeur. Toutes charges et dépenses nées de la vente, cession, assignement ou gage doivent être de la seule responsabilité du Détenteur de Certificats/Actionnaire Participatif cédant et/ou du Détenteur de Certificats/Actionnaire Participatif acquéreur.

**Art. 11. Rachat d'actions.** La Société est une société de type fermé et par conséquent les demandes unilatérales de rachat par les Actionnaires ne seront pas acceptées par la Société.

La Société peut néanmoins racheter des Actions détenues par un ou plusieurs Actionnaires dès que le Gérant considère qu'un tel rachat sera dans les meilleurs intérêts de la Société.

En outre, les Actions seront rachetées obligatoirement dans l'hypothèse où un Actionnaire cesse d'être ou a été découvert comme n'ayant plus la qualité d'Investisseur Averti ou d'Investisseur Autorisé.

Les Actions seront offertes pour être rachetées et seront rachetées des Actionnaires acceptant l'offre au prix par Action qui sera déterminé discrétionnairement par le Gérant agissant de bonne foi.

La Société aura le droit, si le Gérant le décide et si l'Actionnaire y consent, de satisfaire des demandes de rachat en nature par l'attribution à l'Actionnaire, d'investissements provenant de la masse des avoirs de la Société d'une valeur égale audit prix de rachat. La nature et le type d'avoirs à transférer en pareil cas seront déterminés sur une base équitable et raisonnable sans porter préjudice aux intérêts des autres Actionnaires et des Détenteurs de Certificats de la Société et le mode d'évaluation utilisé devra être confirmé par un rapport spécial du commissaire aux comptes de la Société. Les coûts de tels transferts devront être supportés par le cessionnaire.

**Art. 12. Conversion des actions.** La conversion d'Actions d'une Catégorie en Actions d'une autre Catégorie n'est pas autorisée.

**Art. 13. Calcul de la valeur nette d'inventaire.** La valeur nette d'inventaire de la Société (la "Valeur Nette d'Inventaire") sera déterminée sous la responsabilité du Gérant dans la devise de référence de la Société (telle que spécifiée dans le Prospectus d'Information) à chaque Jour d'Evaluation tel que plus amplement défini dans le Prospectus d'Information.

La Société ou tout prestataire de services délégué calculera la Valeur Nette d'Inventaire de la Société comme suit:

La valeur des actifs nets de la Société est égale à la différence entre la valeur de ses actifs bruts et de ses engagements.

L'évaluation de la Société est déterminée de la manière suivante:

(1) les intérêts dans des Actifs d'Investissement (tels que définis dans le Prospectus d'Information) ou tout autre actif pour lequel des valeurs de marché ne sont pas encore disponibles, seront évalués de bonne foi sur la base du jugement raisonnable du Gérant prenant en considération les informations disponibles qu'il considère pertinentes, y compris les informations fournies par les gestionnaires en investissements, les actionnaires commandités ou la gérance de ces Actifs d'Investissement. Dans la plupart des cas, le Gérant entend s'appuyer, sans autre demande de complément d'information, sur les évaluations des Actifs d'Investissement fournis par les gestionnaires en investissements, les actionnaires commandités ou la gérance des Actifs d'Investissement; et

(2) toutes les évaluations et calculs de perte et profit provenant d'investissements à court terme, y compris les investissements pour des besoins de gestion du capital, seront approuvés par le Gérant à son absolue discrétion sur la base de la valeur de marché ou de toute autre donnée qui est alors à la disposition du Gérant au moment de l'évaluation et que ce dernier considère pertinent.

(3) En cas d'absence du marché ou d'autres données, le Gérant devra évaluer les actifs de la Société sur la base de la valeur probable de réalisation estimée de bonne foi.

La Valeur Nette de l'Inventaire de la totalité des investissements de chaque Actionnaire et de chaque Détenteur de Certificats dans la Société sera égale à la Valeur Nette d'Inventaire de la Société multipliée par l'Investissement au Pro Rata applicable audit Actionnaire ou Détenteur de Certificats. L'"Investissement au Pro Rata" de chaque Actionnaire et de chaque Détenteur de Certificats sera calculé comme suit:

$$X/(Y+Z)$$

Où

"X" représente, dans le cas des Actionnaires, le montant payé par l'Actionnaire concerné et, dans le cas des Détenteurs de Certificats, l'Engagement Initial du Détenteur de Certificats concerné;

"Y" représente le montant total du capital social libéré; et

"Z" représente le montant total des Engagements Initiaux des Détenteurs de Certificats.

La Valeur Nette d'Inventaire de la totalité des investissements de chaque Actionnaire et de chaque Détenteur de Certificats dans la Société, au Jour d'Evaluation, doit être tenue à la disposition des Actionnaires et des Détenteurs de Certificats au siège social de la Société dans les plus brefs délais suivant le Jour d'Evaluation.

**Art. 14. Suspension du mode de détermination de la valeur nette d'inventaire.** Le Gérant peut suspendre de façon temporaire le calcul de la Valeur Nette d'Inventaire de la Société dans des cas exceptionnels lorsque les circonstances l'exigent et à condition que la suspension soit justifiée en prenant en considération les intérêts des Actionnaires et des Détenteurs de Certificats. En particulier, le Gérant peut suspendre la détermination de la Valeur Nette d'Inventaire durant:

a) l'existence d'une situation d'urgence par suite de laquelle il est impossible pour la Société de disposer ou d'évaluer correctement une partie substantielle de ses avoirs;

b) lorsque les moyens de communication qui sont normalement employés pour déterminer le prix ou la valeur des investissements ou le cours en bourse ou sur un autre marché sont hors service;

c) toute période pendant laquelle l'une des principales bourses de valeurs ou autres marchés, sur lesquels une partie substantielle de l'investissement de la Société est cotée ou négociée, est fermée pour des raisons autres que pour les congés normaux, ou pendant toute période durant laquelle les négociations y sont suspendues ou restreintes;

d) toute période pendant laquelle, du fait d'événements de nature politique, économique, militaire ou monétaire ou de circonstances étrangères au contrôle, à la responsabilité et au pouvoir du Gérant, il n'est pas raisonnablement possible de disposer des avoirs de la Société sans que cela soit préjudiciable aux intérêts des Actionnaires et des Détenteurs de Certificats, ou lorsque selon l'avis du Gérant, le prix d'émission, vente et/ou rachat ne peut être calculé de manière juste;

e) toute période pendant laquelle la valeur nette d'inventaire d'un ou plusieurs Actifs d'Investissement, dans lesquels la Société a investi et dont les unités ou actions constituent une part significative des actifs de la Société, n'est pas disponible; et

f) lorsque pour toute autre raison il n'est pas possible de déterminer de manière prompte et exacte le prix des investissements.

Le Gérant donnera un avis de suspension aux Actionnaires et aux Détenteurs de Certificats.

**Art. 15. Le gérant.** La Société sera gérée par PRIVATE EQUITY ASIA SELECT COMPANY III S.à r.l. (associé gérant commandité), une société constituée selon les lois du Luxembourg.

En cas d'incapacité légale, de liquidation ou d'une autre situation permanente empêchant le Gérant d'exercer ses fonctions de Gérant de la Société, la Société ne sera pas automatiquement dissoute et mise en liquidation, à condition qu'un administrateur, qui n'a pas besoin d'être Actionnaire ou un Détenteur de Certificats, soit désigné par le commissaire aux comptes indépendant de la Société afin d'exécuter les actes urgents ou de simple administration, jusqu'à ce qu'une assemblée générale des Actionnaires et des Détenteurs de Certificats, convoquée par cet administrateur, se tienne dans les quinze (15) jours de sa nomination. Lors de cette assemblée générale, les Détenteurs de Certificats et les Actionnaires devront voter la nomination du Gérant. Une telle résolution devra être approuvée à la majorité des Actionnaires représentant au moins cinquante pour cent (50%) du capital social de la Société et une majorité des Détenteur de Certificats représentant au moins cinquante pour cent (50%) des Certificats en circulation.

En cas de défaillance de nomination du Gérant, la Société sera dissoute et liquidée.

Toute nomination d'un Gérant remplaçant n'est pas soumise à l'approbation du Gérant.

Le Gérant reçoit une rémunération normale pour ses services rendus tel que cela est spécifié dans le Prospectus d'Information ainsi que dans le contrat y relatif conclu entre la Société et le Gérant.

**Art. 16. Pouvoirs du gérant.** Le Gérant est investi des pouvoirs les plus étendus pour effectuer tous les actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet de la Société.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des Actionnaires par la loi ou les présents Statuts appartiennent au Gérant.

**Art. 17. Révocation du gérant.** L'Associé Commandité peut être révoqué de sa fonction de Gérant de la Société par décision des Actionnaires Commanditaires et des Détenteurs de Certificats. Une telle décision devra être approuvée par une majorité d'Actionnaires représentant au moins cinquante pour cent (50%) du capital social de la Société et par une majorité des Détenteurs de Certificats représentant au moins cinquante pour cent (50%) des Certificats en circulation, étant entendu que la résolution de l'assemblée des Actionnaires et des Détenteurs de Certificats doit être valablement adoptée sans le vote favorable de l'Actionnaire Commandité.

Dans le cas d'une révocation du Gérant, le Gérant aura droit à une compensation financière égale au montant des Honoraires du Gérant (tel que ce terme est défini dans le Prospectus d'Information) restant dus au moment de la révocation du Gérant. En cas de révocation, l'Associé Commandité doit également agir de sorte que toutes les Actions Commandités qu'il détient au moment de sa révocation soient immédiatement cédées au successeur à la gérance ou à tout autre gérant qui viendrait à être nommé à la gérance de la Société et devra signer tous actes, contrats ou actes translatifs et, plus généralement, réaliser toutes choses qui s'avèrent nécessaires afin d'exécuter ledit transfert.

Dans le cas aussi bien d'une révocation que d'une incapacité ou d'une inaptitude légale à agir émanant de l'Associé Commandité, l'assemblée générale des Actionnaires Participatifs et des Détenteurs de Certificats, agissant conformément aux conditions de majorité telles que définies à l'article 15 devra approuver la nomination d'un autre Associé Commandité de la Société, étant entendu qu'une résolution de cette assemblée doit être valablement adoptée sans le vote favorable de l'Associé Commandité.

L'Associé Commandité s'engage à céder toute Action Commandité qu'il détiendrait au gérant successeur de la Société dans le cas de sa démission en tant que Gérant de la Société.

**Art. 18. Pouvoir de signature.** Vis-à-vis des tiers, la Société est valablement engagée par la signature du Gérant ou par la (les) signature(s) de toute(s) autre(s) personne(s) à laquelle (auxquelles) pareil pouvoir de signature aura été délégué par le Gérant.

Aucun Associé Commanditaire ou Détenteur de Certificats ne peut représenter la Société.

**Art. 19. Banque dépositaire.** La Société conclura un contrat de dépôt avec un établissement bancaire luxembourgeois (le "Dépositaire") répondant aux conditions prévues par la Loi.

Les valeurs, espèces et autres avoirs autorisés de la Société seront détenus en dépôt par ou au nom du Dépositaire, lequel devra tenir les obligations et devoirs mis à sa charge par la Loi.

Si le Dépositaire désire se retirer, le Gérant s'efforcera de son mieux de trouver un Dépositaire remplaçant dans un délai de deux mois à compter de l'opposabilité d'un tel retrait.

Le Gérant peut mettre fin aux fonctions du Dépositaire mais ne pourra révoquer le Dépositaire que si un nouveau Dépositaire remplaçant a été désigné en vue d'agir à la place du Dépositaire.

Les devoirs du Dépositaire prennent respectivement fin:

a) en cas de retrait du Dépositaire intervenu de sa propre initiative ou de celle de la Société; dans l'attente de son remplacement, lequel doit intervenir dans les deux mois, le Dépositaire doit prendre toutes les mesures nécessaires afin de préserver les intérêts des Actionnaires et des Détenteurs de Certificats de la Société;

b) lorsque le Dépositaire ou la Société a été déclaré en faillite, admis au bénéfice du concordat, du sursis de paiement, de la gestion contrôlée ou d'une mesure analogue ou mis en liquidation; ou

c) lorsque l'autorité de surveillance luxembourgeoise retire son agrément au Dépositaire ou à la Société.

**Art. 20. Comité d'investissement et conseiller.** Le Gérant, dans l'exercice de ses fonctions de gérance, sera assisté d'un comité d'investissement (le "Comité d'Investissement") et d'un conseiller pour la Société (le "Conseiller").

a) Le Comité d'Investissement

Le Gérant formera un Comité d'Investissement et nommera ses membres.

Le Comité d'Investissement devra revoir et évaluer les investissements, adopter des recommandations d'investissements relatives à l'acquisition ou la disposition (comprenant les dispositions du second marché) d'investissements, contrôler les investissements sur une base régulière et fournir des conseils au Gérant relativement à toutes les affaires que le Gérant lui soumettrait dans son absolue discrétion.

Toutes les décisions finales d'investissement sont prises par le Gérant qui peut accepter toute recommandation émise par le Comité d'Investissement.

Le Comité d'Investissement est composé d'un certain nombre de membres, personnes physiques ou morales. Initialement, tous les membres du Conseil d'Investissement seront affiliés à la Deutsche Bank (tel que défini dans le Prospectus d'Information).

Les membres du Comité d'Investissement doivent établir et s'accorder sur les règles de procédure afin d'exécuter leurs devoirs tels qu'indiqués ci-dessus et ils ne peuvent être rémunérés (à l'exception du remboursement de leurs dépenses) par la Société pour leurs activités.

Le Comité d'Investissement adopte des résolutions, y compris la résolution concernant les règles de procédure, avec le vote favorable de la majorité de ses membres.

b) Le Conseiller

Le Gérant devra nommer un Conseiller qui devra conseiller la Société sur les décisions d'investissement et de désinvestissement, les buts stratégiques, les objectifs d'investissement, la politique d'investissement et les opérations de la Société. Le Gérant conclura, pour le compte de la Société, un contrat avec ce Conseiller relatif à la fourniture de ses services ainsi qu'à la détermination de sa rémunération. La Société n'aura aucune obligation d'investir dans une société ou un actif identifié par le Conseiller, pas plus que celle-ci n'est obligée de suivre le conseil prodigué par le Conseiller.

**Art. 21. Conflit d'intérêts.** Aucun contrat ni aucune transaction que la Société pourra conclure avec d'autres sociétés ou entreprises ne pourra être entaché ou invalidé par le fait que le Gérant ou un ou plusieurs gérants ou fondés de pouvoirs du Gérant, le Conseiller, ou des membres du Comité d'Investissement ait un intérêt quelconque dans telle société ou entreprise ou par le fait qu'il soit administrateur, associé, fondé de pouvoir ou employé de cette autre société ou entreprise.

Le Gérant, administrateur ou fondé de pouvoir de la Société, membre du Comité d'Investissement, ou le Conseiller qui est administrateur, fondé de pouvoir ou employé d'une société ou entreprise avec laquelle la Société passe des contrats ou avec laquelle elle est autrement en relation d'affaires ne sera pas, du fait de son affiliation avec ladite société ou entreprise, privé du droit de délibérer et voter ou encore agir en ce qui concerne des matières relatives avec lesdits contrats ou relations d'affaires.

**Art. 22. Assemblée générale des actionnaires.** L'assemblée générale des Actionnaires représente tous les Actionnaires de la Société. Elle a les pouvoirs les plus larges pour ordonner, réaliser ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société, à condition que toute résolution de l'assemblée générale des Actionnaires modifiant les Statuts ou créant des droits ou obligations vis-à-vis des tiers soit approuvée par le Gérant.

Toute résolution d'une assemblée des Actionnaires ayant pour effet de modifier les Statuts doit être adoptée avec (i) un quorum de présence de cinquante (50) pour cent du capital social, (ii) l'approbation d'une majorité d'au moins deux tiers (2/3) des Actionnaires présents ou représentés à l'assemblée, et (iii) le consentement du Gérant.

Chaque modification des Statuts entraînant une modification des droits d'une Catégorie doit être approuvée par une assemblée des Actionnaires à laquelle les conditions de présence et de majorité telles que posées dans le précédent paragraphe sont réunies relativement à la Catégorie concernée par une telle modification. Toute modification des Statuts ayant pour conséquence, une modification des droits des Détenteurs de Certificats doit, en plus du respect des conditions applicables en matière de modification des statuts, être approuvée par l'assemblée des Détenteurs de Certificats tenue conformément aux dispositions de l'article 23 ci-dessous.

A moins que les Statuts en disposent autrement, toutes résolutions d'une assemblée des Actionnaires autres que celles modifiant les Statuts doivent être adoptées avec (i) un quorum de présence de cinquante (50) pour cent du capital social, (ii) l'approbation d'une majorité d'au moins cinquante (50) pour cent des Actionnaires présents ou représentés à l'assemblée et (iii) le consentement du Gérant.

Les assemblées générales des Actionnaires sont convoquées par le Gérant. Les assemblées générales des Actionnaires sont convoquées suivant un avis envoyé par le Gérant énonçant l'ordre du jour et envoyé par lettre recommandée au moins huit (8) jours avant l'assemblée à chaque Actionnaire à son adresse portée au registre des Actions nominatives.

L'assemblée générale annuelle se réunit le dernier vendredi du mois de juin à 14h au siège social ou dans tout autre lieu spécifié dans l'avis de convocation. Si ce jour est un jour de congé légal ou bancaire à Luxembourg, l'assemblée générale annuelle se réunit le jour ouvrable suivant.

D'autres assemblées des Actionnaires peuvent se tenir aux lieux et dates spécifiés dans les avis respectifs de convocation.

Si tous les Actionnaires sont présents ou représentés et qu'ils déclarent se considérer comme dûment convoqués et avoir eu connaissance de l'ordre du jour, l'assemblée générale peut avoir lieu sans convocation.

Un Actionnaire peut se faire représenter à toute assemblée générale en octroyant un pouvoir écrit à une autre personne, qui n'a pas besoin d'être Actionnaire et qui peut être un gérant du Gérant.

**Art. 23. Assemblée générale des détenteurs de certificats.** L'assemblée générale des Détenteurs de Certificats représente tous les Détenteurs de Certificats de la Société.

L'assemblée générale des Détenteurs de Certificats doit être convoquée par le Gérant. Les assemblées générales des Détenteurs de Certificats sont convoquées suivant un avis envoyé par le Gérant énonçant l'ordre du jour par lettre recommandée au moins huit (8) jours avant la tenue de cette assemblée à chaque Détenteur de Certificats à l'adresse indiquée dans le registre des Détenteurs de Certificats détenu par la Société ou toute personne autorisée.

Chaque Certificat donne droit à un vote. Les Détenteurs de Certificats peuvent voter en personne ou par procuration à toute assemblée des Détenteurs de Certificats.

A moins que la loi ou ces Statuts n'en disposent autrement, une assemblée des Détenteurs de Certificats peut valablement délibérer lorsque les Détenteurs de Certificats présents ou représentés représentent au minimum la moitié de la valeur totale des Certificats en circulation. A moins que la loi ou ces Statuts n'en disposent autrement, les résolutions d'une assemblée générale des Détenteurs de Certificats valablement convoquée doivent être approuvées par une majorité des deux tiers des votes exprimés des Détenteurs de Certificats représentés.

**Art. 24. Vote.** Chaque Action donne droit à son Actionnaire à une voix. Chaque Certificat donne droit à son Détenteur de Certificat à une voix, mais les Détenteurs de Certificats, à moins qu'il n'en soit disposé autrement par la loi ou les termes et conditions attachés aux Certificats, ne peuvent voter que sur les matières concernant la Société et expressément définies aux articles 15, 17 et 23.

**Art. 25. Exercice social.** L'exercice social de la Société débute le premier jour de janvier et se termine le trente et un décembre.

**Art. 26. Rapport annuel.** La Société publie un rapport annuel dans les six (6) mois à compter de la fin de l'exercice social concerné.

**Art. 27. Distributions.** Le droit aux dividendes ou distribution relatif à chaque Catégorie d'Actions ainsi que l'attribution d'acomptes sur dividendes est déterminée par le Gérant et décrit plus amplement dans le Prospectus d'Information.

**Art. 28. Dissolution et liquidation.** Sur proposition du Gérant et à moins qu'il n'en soit disposé autrement par la loi, la Loi et ces Statuts, la Société peut être dissoute avant la fin de toute période déterminée et à tout moment par décision des Actionnaires adoptée selon la manière requise pour modifier ces Statuts.

En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou des entités juridiques) nommés par l'assemblée des Actionnaires qui détermineront les pouvoirs et rémunération desdits liquidateurs. Ces liquidateurs doivent être approuvés par l'autorité de surveillance luxembourgeoise et fournir toutes les garanties d'honorabilité et de compétences professionnelles.

Les liquidateurs réalisent les actifs de la Société dans le meilleur intérêt des Actionnaires et distribuent les produits nets issus de la liquidation (déduction faite des charges et dépenses liées à la liquidation) aux Actionnaires au pro rata.

**Art. 29. Indemnisation.** Le Gérant, le Conseiller, les membres du Comité d'Investissement, tout agent de placement, administrateur, le Dépositaire et toute personne contrôlant, les filiales, gérants, directeurs, membres, fondés de pouvoir, employés, délégués, agents, actionnaires ou représentants légaux de toute personne énumérée ci-dessus (les "Personnes Indemnisées") seront indemnisés seulement par le biais des actifs de la Société, comprenant tout Engagement, de et contre toute perte, dépense, jugement, coûts de transaction, frais et autres dépenses liés (y compris les dépenses et frais juridiques), coûts ou dommages soufferts ou causés du fait d'être ou d'avoir été une personne appartenant à la catégorie des Personnes Indemnisées ou causées du fait ou en rapport avec toute action ou omission émanant de cette Personne Indemnisée dans la mesure permise par la loi applicable, à moins que cet acte ou omission n'ait été le fruit d'une malveillance volontaire, faute lourde ou action fautive de nature criminelle de cette même Personne Indemnisée.

Le Gérant devra, dans son absolue discrétion, après avoir été avisé par un conseiller juridique de ce qu'une Personne Indemnisée ne sera pas susceptible d'être jugée inéligible à l'indemnisation telle que décrite sous le présent article, avancer à toute Personne Indemnisée les frais juridiques raisonnables ainsi que les débours et dépenses encourus en rapport avec la défense de toute action ou procédure née d'une telle conduite. Dans le cas où la Société octroie une telle avance, cette

avance sera sujette à remboursement si, au terme de la procédure judiciaire, il est finalement jugé que la Personne Indemnisée n'avait pas droit à l'indemnisation.

Aucune Personne Indemnisée ne sera responsable envers un Actionnaire, un Détenteur de Certificats ou le Gérant pour tout acte ou omission pour le compte de tout Actionnaire, tout Détenteur de Certificats ou du Gérant à moins que cet acte ou omission ne résulte d'une intention volontaire, d'une faute lourde ou d'une action fautive de nature criminelle de cette Personne Indemnisée. Chaque Personne Indemnisée peut consulter un conseiller juridique et des comptables concernant les affaires de la Société et est totalement protégée dans toute action ou inaction prise conformément aux conseils ou avis de ces conseillers juridiques ou comptables. Les dispositions précédentes ne sauraient toutefois être interprétées comme exonérant toute Personne Indemnisée de sa responsabilité dans la mesure (et seulement pour autant) où il ne peut être renoncé à une telle responsabilité de même que celle-ci ne peut être limitée ou modifiée en vertu du droit applicable.

**Art. 30. Loi applicable.** Toutes les matières non régies par les Statuts devront être déterminées en conformité avec la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et la Loi telles que ces lois ont été ou peuvent être modifiées de temps à autre.

#### *Souscription et Paiement*

Le capital a été souscrit comme suit:

Nom du Souscripteur	Nombre d'actions souscrites
1) PRIVATE EQUITY ASIA SELECT COMPANY III S. à r.l.: . . . . .	1 Action Commandité
2) OSIRIS TRUSTEES LIMITED . . . . .	175.999 Actions Participatives
TOTAL: cent soixante-seize mille . . . . .	176.000 Actions

A la constitution, 5% de l'Action Commandité et 5% de chaque Action Participative ont été libérés, ce dont il a été justifié au notaire instrumentant.

#### *Dispositions transitoires*

Le premier exercice social commencera le jour de la constitution de la Société et se terminera le 31 décembre 2008.

La première assemblée générale annuelle des Actionnaires aura lieu en 2009.

Le premier rapport annuel de la Société sera daté du 31 décembre 2008.

#### *Dépenses*

Les dépenses, coûts, rémunérations ou frais, sous quelque forme que ce soit, résultant de la constitution de la Société seront supportés par la Société et sont estimés à environ 5.600.-€.

#### *Résolutions*

Immédiatement après la constitution de la Société, les Actionnaires ont pris les résolutions suivantes:

- 1) Le siège social de la Société est établi au 2, boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg;
- 2) La Société conclura un contrat de Dépositaire avec la Deutsche Bank Luxembourg S.A., ayant son siège social au 2, boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg;
- 3) Le réviseur d'entreprises de la Société est PriceWaterhouseCoopers, ayant son siège social au 400, route d'Esch, L-1014 Luxembourg.

Le mandat donné au réviseur prendra fin à l'issue de l'assemblée générale des Actionnaires appelée à délibérer sur les comptes au 31 décembre 2008.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate que sur demande des comparants, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivie d'une version française et qu'en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par leurs noms, prénoms, états et demeures, les comparants ont tous signé le présent acte avec le notaire.

Signé: E. Maher, Frieders.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 03 MARS 2008. Relation: LAC / 2008 / 9140. — Reçu: mille deux cent cinquante euros (1.250 €).

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 mars 2008.

Paul FRIEDERS.

Référence de publication: 2008048077/212/831.

(080052451) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2008.

**PEP GCO S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 31, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 111.763.

—  
EXTRAIT

Il résulte de la résolution de l'associé unique tenu en date du 08 février 2008 que les démissions de M. Hugo Neuman et de M. Ruetzger Keienburg en tant que gérants sont acceptées avec effet au 15 février 2008.

M. Claude Larbière ayant son adresse au 6, rue Nicolas Wester, L-5836 Alzingen, Luxembourg, et M. Sinisa Krnic ayant son adresse au 78 Brook Street, London W1K 5EF sont élus nouveaux gérants, avec effet au 08 février 2008.

Par conséquent, le Conseil d'Administration de la société est composé comme suit:

- M. Raymond M Mathieu
- M. John Woodworth
- M. Sinisa Krnic
- M. Claude Larbière

Luxembourg, le 13 mars 2008.

Alicia Rassatti.

Référence de publication: 2008048477/8358/21.

Enregistré à Luxembourg, le 20 mars 2008, réf. LSO-CO05900. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080052828) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2008.

---

**Carré d'Or Invest S.A., Société Anonyme.**

**Capital social: EUR 31.000,00.**

Siège social: L-1420 Luxembourg, 146, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 136.870.

—  
Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 avril 2008.

Henri HELLINCKX

Notaire

Référence de publication: 2008048373/242/13.

(080052731) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2008.

---

**Parafin Spf S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 41.667.

—  
Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 avril 2008.

Henri HELLINCKX

Notaire

Référence de publication: 2008048379/242/12.

(080052734) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2008.

---

**SR Portfolio Holding (C) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 88.926.

—  
Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 avril 2008.

Henri HELLINCKX

Notaire

Référence de publication: 2008048381/242/12.

(080052724) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2008.

---

**REInvest German Properties II S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 100.000,00.**

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 116.591.

---

Le siège social de la société REInvest Germany S.à r.l., associée de la société REInvest German Properties II S.à r.l., a été transféré du L-1736 Senningerberg, 1B, Heienhaff, au L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie en date du 15 janvier 2007.

Pour extrait sincère et conforme

Pour REInvest German Properties II S.à .r.l.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008048494/6341/17.

Enregistré à Luxembourg, le 26 mars 2008, réf. LSO-CO07595. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080052870) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2008.

---

**Lubrizol (Gibraltar) Limited Luxembourg S.C.S., Société en Commandite simple.**

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 110.778.

---

Les statuts coordonnés suivant l'acte n<sup>o</sup> 40183 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Joseph ELVINGER

Notaire

Référence de publication: 2008048383/211/11.

(080053061) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2008.

---

**Luxembourg Financial Group A.G., Société Anonyme.**

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 125.852.

---

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 avril 2008.

Henri HELLINCKX

Notaire

Référence de publication: 2008048395/242/12.

(080052796) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2008.

---

**Cominex S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 34, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 53.931.

---

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 8 avril 2008.

BLANCHE MOUTRIER

Notaire

Référence de publication: 2008048396/272/12.

(080052980) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2008.

---

**CGM Lux 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 25, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 125.072.

---

*Extrait de la résolution du conseil d'administration de la Société ayant eu lieu le 21 janvier 2008*

Le conseil d'administration a décidé d'accepter la démission de Monsieur Heinrich Echter de son poste d'administrateur de la Société avec effet au 21 janvier 2008.

Le conseil d'administration a accepté la nomination de Monsieur Cornelius Obert, né le 24 septembre 1950 à Berlin (Allemagne) et domicilié au 25, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, au poste d'administrateur de la Société avec effet au 21 janvier 2008 et ce pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la Société*

Signature

Référence de publication: 2008048455/267/19.

Enregistré à Luxembourg, le 7 avril 2008, réf. LSO-CP01989. - Reçu 14,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(080052831) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2008.

---

**LaSalle Asia Opportunity III, S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 41, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 129.090.

---

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 4 avril 2008.

Jean-Joseph WAGNER

Notaire

Référence de publication: 2008048414/239/12.

(080052535) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2008.

---

**Electricité Générale Gruen S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8232 Mamer, 64, route de Holzem.

R.C.S. Luxembourg B 71.903.

---

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Alex WEBER

Notaire

Référence de publication: 2008048416/236/11.

(080052915) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2008.

---

**LaSalle Zama S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 41, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 125.320.

---

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 4 avril 2008.  
Jean-Joseph WAGNER  
Notaire

Référence de publication: 2008048413/239/12.

(080052544) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2008.

---

**CGM Lux 3 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 18.000,00.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 25, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 125.073.

*Extrait de la résolution du conseil d'administration de la Société ayant eu lieu le 21 janvier 2008*

Le conseil d'administration a décidé d'accepter la démission de Monsieur Heinrich Echter de son poste d'administrateur de la Société avec effet au 21 janvier 2008.

Le conseil d'administration a accepté la nomination de Monsieur Cornelius Obert, né le 24 septembre 1950 à Berlin (Allemagne) et domicilié au 25, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, au poste d'administrateur de la Société avec effet au 21 janvier 2008 et ce pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la Société*

Signature

Référence de publication: 2008048457/267/19.

Enregistré à Luxembourg, le 7 avril 2008, réf. LSO-CP01986. - Reçu 14,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(080052890) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2008.

---

**Sogebis S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1330 Luxembourg, 10, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 57.709.

Le bilan au 31 décembre 2006, le compte de profits et pertes pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2006 au 31 décembre 2006, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société Sogebis S.A.*

Guy Decker

Référence de publication: 2008048423/2088/14.

Enregistré à Luxembourg, le 20 mars 2008, réf. LSO-CO06052. - Reçu 14,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(080052966) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2008.

---

**Riviera-Cars s.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4562 Differdange, Zone Industrielle Haneboesch.

R.C.S. Luxembourg B 45.352.

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Differdange, le 09.04.2008.

Signatures.

Référence de publication: 2008048427/4461/12.

Enregistré à Luxembourg, le 9 avril 2008, réf. LSO-CP03407. - Reçu 93,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(080052925) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2008.

---

**Dépannage Schaack S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4562 Differdange, Zone Industrielle Hahneboesch.

R.C.S. Luxembourg B 85.318.

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Differdange, le 09.04.2008.

Signatures.

Référence de publication: 2008048429/4461/12.

Enregistré à Luxembourg, le 9 avril 2008, réf. LSO-CP03409. - Reçu 93,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080052929) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2008.

---

**Eckmul, Société Anonyme Unipersonnelle.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 22-24, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 132.412.

Le 27 mars 2008 l'actionnaire unique de la société a décidé de nommer avec effet immédiat Audiex SA, ayant son siège social au 57, avenue de la Faïencerie, L-1510 Luxembourg en tant que nouveau commissaire aux comptes en remplacement de Ernst & Young. Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 mars 2008.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008048468/4175/16.

Enregistré à Luxembourg, le 8 avril 2008, réf. LSO-CP02878. - Reçu 14,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080053016) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2008.

---

**Fiduciaire et Agence de Services S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1330 Luxembourg, 10, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 27.241.

Le bilan au 31 décembre 2006, le compte de profits et pertes pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2006 au 31 décembre 2006, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société FAS S.A.

Signature

Référence de publication: 2008048421/2088/14.

Enregistré à Luxembourg, le 20 mars 2008, réf. LSO-CO06050. - Reçu 14,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080052973) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2008.

---

**Fiduciaire et Agence de Services S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1330 Luxembourg, 10, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 27.241.

Le bilan au 31 décembre 2005, le compte de profits et pertes pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2005 au 31 décembre 2005, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société FAS S.A.

Signature

Référence de publication: 2008048419/2088/14.

Enregistré à Luxembourg, le 20 mars 2008, réf. LSO-CO06049. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080052972) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2008.

---

**PREST'CAR LUX, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2543 Luxembourg, 28, Dernier Sol.

R.C.S. Luxembourg B 136.466.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 7 avril 2008.

Jean-Joseph WAGNER

Notaire

Référence de publication: 2008048412/239/12.

(080052556) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2008.

---

**Charlotte Properties S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1330 Luxembourg, 10, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 35.765.

Le bilan au 31 décembre 2006, le compte de profits et pertes pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2006 au 31 décembre 2006, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société Charlotte Properties S.A.

Guy Decker

Référence de publication: 2008048431/2088/14.

Enregistré à Luxembourg, le 20 mars 2008, réf. LSO-CO06047. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080052959) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2008.

---

**Tek.Com Saràl, Société à responsabilité limitée (en liquidation).**

Siège social: L-1212 Luxembourg, 3, rue des Bains.

R.C.S. Luxembourg B 86.377.

Le bilan de la société au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 09/04/2008.

Pour Tek.Com Saràl

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008048430/3566/15.

Enregistré à Luxembourg, le 4 avril 2008, réf. LSO-CP01704. - Reçu 20,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080052942) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2008.

---

**Expertco S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-6970 Oberanven, 54, rue Andethana.

R.C.S. Luxembourg B 118.281.

Les comptes annuels au 30 septembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Oberanven, le 7 avril 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008048433/8849/12.

Enregistré à Luxembourg, le 8 avril 2008, réf. LSO-CP02876. - Reçu 93,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080052832) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2008.

---

**Air Finance Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1110 Luxembourg, Luxembourg-Airport.

R.C.S. Luxembourg B 58.264.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 09/04/08.

Signature.

Référence de publication: 2008048434/5763/12.

Enregistré à Luxembourg, le 9 avril 2008, réf. LSO-CP03340. - Reçu 95,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080052790) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2008.

---

**LSF Franchise Debt Investments S.à.r.l., Société à responsabilité limitée (en liquidation).**

**Capital social: EUR 312.125,00.**

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 90.482.

Par résolution signée en date du 19 mars 2008, les liquidateurs ont décidé de transférer le siège social de la société du 10B, rue Henri Schnadt, L-2530 Luxembourg au 7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg avec effet au 21 mars 2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 mars 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008048518/5499/15.

Enregistré à Luxembourg, le 8 avril 2008, réf. LSO-CP02617. - Reçu 14,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080052485) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2008.

---

**Aber Diamond Marketing S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 675.975,00.**

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 84.154.

EXTRAIT

En date du 22 janvier 2008, l'Associé unique a pris les résolutions suivantes:

- La démission de Madame Alice Murphy, en tant que gérant, est acceptée avec effet au 21 janvier 2008.
- Monsieur Alan Mayne, résidant au 250 University Avenue, Toronto M5H 3E5, Canada est élu nouveau gérant de la société avec effet au 21 janvier 2008 et ce pour une durée indéterminée.

Pour extrait conforme

Bart Zech

Référence de publication: 2008048491/724/17.

Enregistré à Luxembourg, le 8 avril 2008, réf. LSO-CP02772. - Reçu 14,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080052815) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2008.

---

**Carraig Mor S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers.

R.C.S. Luxembourg B 108.899.

—  
*Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale annuelle du 25 mars 2008*

L'assemblée générale a renouvelé les mandats suivants pour une période prenant fin à la prochaine assemblée générale annuelle devant se tenir en 2008 en relation avec les comptes de l'exercice se clôturant au 31 décembre 2007, à savoir:

1. Mr Thomas DOWD, demeurant à Tisara, Ballyowen Lane, IRL - Lucan, County Dublin: administrateur de la Société;
2. Mr Georges GUDENBURG, demeurant professionnellement 69, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg: administrateur de la Société;
3. Mr Olivier FERRER, demeurant professionnellement 37, rue d'Anvers, L-1130 Luxembourg: administrateur de la Société;
4. Mr Derek QUINLAN, demeurant 6, Derrymore, Shrewsbury Road, IRL - 4 Dublin: administrateur de la Société;
5. Mr Peter DONNELLY, demeurant 104, Avoca Park, IRL - County Dublin: administrateur de la Société;
6. Mr Ian BUCHANAN demeurant 66, Morehampton square, IRL, Dublin: administrateur de la Société;
7. Mr Patrick MCKILLEN demeurant 15, Hume Street, IRL-2, Dublin: administrateur de la Société;
8. KPMG AUDIT, société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 31, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 103.590: commissaire aux comptes de la Société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 avril 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008048504/280/26.

Enregistré à Luxembourg, le 7 avril 2008, réf. LSO-CP02063. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080052943) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2008.

---

**ABF Regents Park Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 96.789.

—  
Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Katrine REUTER

Notaire

Référence de publication: 2008048398/7851/11.

(080052987) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2008.

---

**Cornwall (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée,  
(anc. Embon Investments S.à r.l.).**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 127.594.

—  
In the year two thousand and eight, on the fifth day of March.

Before Maître Jean SECKLER, notary residing at Junglinster (Grand-Duchy of Luxembourg).

THERE APPEARED:

The company "Elliott Associates L.P.", with registered office at c/o The Corporation Trust Company, Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, DE 19801, United States of America, and registered at the Secretary of State's office of the State of Delaware under number 2099701,

represented by Mr. Raphaël ROZANSKI, maître en droit, residing professionally at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, by virtue of a proxy under private seal.

Such proxy, after having been signed "ne varietur" by the notary and the attorney, will remain attached to the present deed in order to be recorded with it.

The appearing party, through its attorney, declared and requested the notary to act:

That the appearing party is the sole present partner of the private limited company (société à responsabilité limitée) "EMBon INVESTMENTS S.à r.l.", having its registered office at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, R.C.S. Luxembourg section B number 127594, incorporated by deed of the undersigned notary, on April 4, 2007, published in the Mémorial C number 1282 of June 27, 2007,

and that the appearing party has taken the following resolutions:

*First resolution*

The name "CORNWALL (LUXEMBOURG) S.à r.l." is adopted by the company, article two of the articles of association is amended and will have henceforth the following wording:

" **Art. 2.** The company's name is "CORNWALL (LUXEMBOURG) S.à r.l." "

*Second resolution*

Discharge is given to the resigning manager, Mr. Paul MARX, for the performance of his mandate.

*Third resolution*

The number of managers is increased from one to three.

*Fourth resolution*

Mr. Elliott GREENBERG, company director, born in New-York, United States of America, on June 19, 1959, and residing at 712, 5 Avenue, floor 35, New York, NY 10019, United States of America, is appointed as manager of the category A for an unlimited duration.

*Fifth resolution*

Mr. Eric MAGRINI, company director, born in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, on April 20, 1963, and residing professionally at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, is appointed as manager of the category B for an unlimited duration.

*Sixth resolution*

Mr. Philippe TOUSSAINT, company director, born in Arlon, Belgium, on September 2, 1975, and residing professionally at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, is appointed as manager of the category B for an unlimited duration.

*Expenses*

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the company as a result of the present deed, are estimated at approximately eight hundred and fifty Euro.

*Declaration*

The undersigned notary who understands and speaks English and French states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the attorney, known to the notary by its surname, Christian name, civil status and residence, the attorney signed together with us, the notary, the present original deed.

**Suit la traduction en langue française du texte qui précède:**

L'an deux mille huit, le cinq mars.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg).

**A COMPARU:**

La société "Elliott Associates L.P.", avec siège à c/o The Corporation Trust Company, Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, DE 19801, Etats-Unis d'Amérique, et enregistré auprès du Secrétariat d'Etat de l'Etat du Delaware, sous le numéro 2099701,

représentée par Monsieur Raphaël ROZANSKI, maître en droit, ayant son domicile professionnel à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, en vertu d'une procuration sous seing privé.

Laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le notaire et le mandataire, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Laquelle comparante, par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

Que la comparante est la seule et unique associée actuelle de la société à responsabilité limitée "EMBon INVESTMENTS S.à r.l.", ayant son siège social à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, R.C.S. Luxembourg section B numéro 127594, constituée par acte du notaire instrumentant, en date du 4 avril 2007, publié au Mémorial C numéro 1282 du 27 juin 2007,

et que la comparante a pris les résolutions suivantes:

*Première résolution*

La dénomination sociale "CORNWALL (LUXEMBOURG) S.à r.l." est adoptée par la société, l'article deux des statuts est modifié et aura dorénavant la teneur suivante:

" **Art. 2.** La société prend la dénomination de "CORNWALL (LUXEMBOURG) S.à r.l."."

*Deuxième résolution*

Décharge est donnée au gérant démissionnaire, Monsieur Paul MARX, pour l'exercice de son mandat.

*Troisième résolution*

Le nombre de gérants est augmenté de un à trois.

*Quatrième résolution*

Monsieur Elliott GREENBERG, administrateur de sociétés, né à New York, Etats-Unis d'Amérique, le 19 juin 1959, et demeurant à 712, 5 Avenue, floor 35, New York, NY 10019, Etats-Unis d'Amérique, est nommé gérant de catégorie A pour une période indéterminée.

*Cinquième résolution*

Monsieur Eric MAGRINI, administrateur de sociétés, né à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, le 20 avril 1963, et demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, est nommé gérant de catégorie B pour une période indéterminée.

*Sixième résolution*

Monsieur Philippe TOUSSAINT, administrateur de sociétés, né à Arlon, Belgique, le 2 septembre 1975, et demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, est nommé gérant de catégorie B pour une période indéterminée.

*Frais*

Tous les frais et honoraires incombant à la société à raison des présentes sont évalués à la somme de huit cent cinquante Euros.

*Déclaration*

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais et le français, constate par les présentes qu'à la requête de la personne comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française, à la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, connu du notaire par son nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: ROZANSKI - J. SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 11 mars 2008, Relation GRE/2008/1180. — Reçu Douze euros 12,- €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 8 avril 2008.

Jean SECKLER.

Référence de publication: 2008048626/231/108.

(080053360) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2008.

---

**LSF6 Lux Investments I S. à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 137.049.

Lors du conseil de gérance tenu en date du 19 mars 2008, il a été décidé de transférer le siège social de la société du 10B, rue Henri Schnadt, L-2530 Luxembourg au 7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg avec effet au 21 mars 2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 mars 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008048544/5499/14.

Enregistré à Luxembourg, le 8 avril 2008, réf. LSO-CP02527. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080052632) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2008.

---

**LSF6 Lux Lendings S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 112.861.

Lors du conseil de gérance tenu en date du 19 mars 2008, il a été décidé de transférer le siège social de la société du 10B, rue Henri Schnadt, L-2530 Luxembourg au 7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg avec effet au 21 mars 2008.  
Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 mars 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008048545/5499/14.

Enregistré à Luxembourg, le 8 avril 2008, réf. LSO-CP02532. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080052629) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2008.

**LSFAP Euro-Asian Holdings S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: USD 100.000,00.**

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 77.579.

Lors du conseil de gérance tenu en date du 19 mars 2008, il a été décidé de transférer le siège social de la société du 10B, rue Henri Schnadt, L-2530 Luxembourg au 7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg avec effet au 21 mars 2008.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 mars 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008048546/5499/14.

Enregistré à Luxembourg, le 8 avril 2008, réf. LSO-CP02536. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080052623) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2008.

**Compagnie d'Investissement des Alpes S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1510 Luxembourg, 38, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 137.604.

## STATUTS

L'an deux mille huit le vingt-sept mars.

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

La société WILONA GLOBAL S.A., société de droit panamien, ayant son siège social à Panama City, République du Panama, ici représenté par Mademoiselle Annalisa CIAMPOLI, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé délivrée à Luxembourg le 25 mars 2008.

Laquelle procuration, après avoir été signées "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte, avec lequel elles seront enregistrées.

Lequel comparant a arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'elles vont constituer entre eux:

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé une société anonyme sous la dénomination de "COMPAGNIE D'INVESTISSEMENT DES ALPES S.A."

Le siège social est établi à Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires, d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La durée de la société est fixée pour une durée illimitée.

**Art. 2.** La société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition de tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation et de toute autre manière et notamment l'acquisition de brevets et licences, leur gestion et leur mise en valeur, l'octroi aux entreprises

auxquelles elle s'intéresse, de tous concours, prêts, avances ou garanties, enfin toute activité et toutes opérations généralement quelconques se rattachant directement ou indirectement à son objet, sans vouloir bénéficier du régime fiscal particulier, organisé par la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés Holding.

La société peut réaliser toutes opérations commerciales, techniques, financières ou immobilières, en relation directe ou indirecte avec tous les secteurs prédécrits, de manière à en faciliter l'accomplissement.

La société peut ouvrir des succursales à l'intérieur ou à l'extérieur du pays.

**Art. 3.** Le capital social est fixé à trente-trois mille euros (33.000.- EUR), divisé en trois mille trois cents (3.300) actions de dix euros (10.- EUR), chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

Les actions de la société peuvent être créées, aux choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

En cas d'augmentation du capital social, les droits attachés aux actions nouvelles seront les mêmes que ceux dont jouissent les actions anciennes.

**Art. 4.** La Société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins. Les administrateurs sont nommés pour un terme n'excédant pas six années. Ils sont rééligibles. Le conseil élit en son sein un président et le cas échéant un vice-président.

Si par suite de démission, décès, ou toute autre cause, un poste d'administrateur nommé par l'assemblée générale devient vacant, les administrateurs restants peuvent provisoirement pourvoir à son remplacement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de sa prochaine réunion, procède à l'élection définitive.

Dans les cas où la Société n'a qu'un seul actionnaire et que cette circonstance a été dûment constatée, les fonctions du conseil d'administration peuvent être confiées à une seule personne, qui n'a pas besoin d'être l'actionnaire unique lui-même.

Lorsqu'une personne morale est nommée administrateur, celle-ci est tenue de désigner un représentant permanent chargé de l'exécution de cette mission au nom et pour compte de la personne morale.

Ce représentant est soumis aux mêmes conditions et encourt la même responsabilité civile que s'il exerçait cette mission en nom et pour compte propre, sans préjudice de la responsabilité solidaire de la personne morale qu'il représente. Celle-ci ne peut révoquer son représentant qu'en désignant simultanément son successeur.

La désignation et la cessation des fonctions du représentant permanent sont soumises aux mêmes règles de publicité que s'il exerçait cette mission en nom et pour compte propre.

Les administrateurs, membres de cet organe, ainsi que toute personne appelée à assister aux réunions de ces organes, sont tenus de ne pas divulguer, même après la cessation de leurs fonctions, les informations dont ils disposent sur la société anonyme et dont la divulgation serait susceptible de porter préjudice aux intérêts de la société, à l'exclusion des cas dans lesquels une telle divulgation est exigée ou admise par une disposition légale ou réglementaire applicable aux sociétés anonymes ou dans l'intérêt public.

La Société sera engagée par la signature collective de deux administrateurs ou la seule signature de toute personne à laquelle pareil pouvoir de signature aura été délégué par le conseil d'administration. Si, en application et conformément à l'article 51 de la Loi, la composition du conseil d'administration a été limitée à un membre, la Société se trouve engagée par la signature de son administrateur unique. Au cas où les administrateurs signent un document au nom de la Société, leur signature sera suivie d'une mention précisant qu'ils signent au nom de la Société.

**Art. 5.** Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social, à l'exception de ceux que la loi ou les statuts réservent à l'assemblée générale. Dans ce cadre, le Conseil d'Administration n'est pas autorisé à disposer et/ou à affecter en garantie sous quelque forme que ce soit les immeubles et les participations détenus par la société, en tout ou partie. En conséquence de quoi, la disposition et l'affectation en garantie de tout ou partie des immeubles et participations de la société seront de la compétence exclusive de l'Assemblée Générale statuant suivant les modalités prévues pour les modifications de statuts.

Le conseil d'administration ne peut délibérer et statuer valablement que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télex ou téléfax, étant admis.

En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou téléfax. Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration. Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix.

**Art. 6.** La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

**Art. 7.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

**Art. 8.** L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le premier mardi du mois de juin à 17.00 heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

**Art. 9.** Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le Conseil d'Administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix, sauf les restrictions imposées par la loi.

**Art. 10.** L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Le Conseil d'Administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

**Art. 11.** La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, ainsi que leurs modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

#### *Dispositions transitoires*

- 1.- Le premier exercice commencera aujourd'hui même pour finir le 31 décembre 2008.
- 2.- La première assemblée générale ordinaire se tiendra en 2009.

#### *Souscription et libération*

Les statuts de la société ayant ainsi été arrêtés, les comparantes préqualifiées déclarent souscrire les actions comme suit:

WILONA GLOBAL SA . . . . .	3.300
Total: trois mille trois cents actions . . . . .	3.300

Les actions ont été entièrement libérées par des versements en numéraire, de sorte que la somme de trente-trois mille euros (33.000.- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

#### *Déclaration*

Le notaire-rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

#### *Estimation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution s'élève approximativement à la somme de mille cinq cents euros (1.500.- EUR).

#### *Assemblée générale extraordinaire*

Et à l'instant les comparantes préqualifiées, représentant l'intégralité du capital social, se sont constituées en assemblée générale extraordinaire à laquelle elles se reconnaissent dûment convoqués, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, elles ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.
2. Sont appelés aux fonctions d'administrateurs:
  - Monsieur Michele CANEPA, employé privé, né le 23 novembre 1972 à Genova (Italie), demeurant professionnellement à L-1510 Luxembourg, 40, avenue de la Faïencerie, président du Conseil;
  - Monsieur Riccardo MORALDI, employé privé, né à Milan (Italie), le 13 mai 1966, demeurant professionnellement à L-1510 Luxembourg, 40, avenue de la Faïencerie;
  - Mademoiselle Annalisa CIAMPOLI, employée privée, née le 1<sup>er</sup> juillet 1974 à Ortona (Italie), demeurant professionnellement à L-1510 Luxembourg, 40, avenue de la Faïencerie.
3. Est appelée aux fonctions de commissaire:
  - La société ADOMEX, ayant son siège social à L-1227 Luxembourg, 3, rue Belle Vue, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 121.385.
4. Les mandats des administrateurs et commissaire prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2012.
5. Le siège social est fixé à L-1510 Luxembourg, 38, avenue de la Faïencerie.
6. Le conseil est autorisé à nommer un ou plusieurs de ses membres aux fonctions d'administrateur délégué.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: A. Ciampoli et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg AC, le 2 avril 2008, LAC/2008/13532. — Reçu cent soixante-cinq euros, Eur 0,5% = 165.-

Le receveur (signé): Francis SANDT.

POUR COPIE CONFORME délivrée à la demande de la prédite société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 avril 2008.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2008048632/5770/143.

(080053462) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2008.

**Roxyard S. à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 1.700.000,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 137.595.

—  
STATUTES

In the year two thousand and eight, on the twelfth of March.

Before Ms Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg.

THERE APPEARED:

Roxyard Limited, a private company incorporated on 30th of November 2007 under the Companies (Jersey) Law 1991, with registered office at 26, Esplanade, St Helier JE2 3QA, Jersey Channel Islands, England, here represented by Mrs Corinne Petit, residing professionally at Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal in St. Helier, Jersey on March 11th, 2008.

The beforesaid proxy, being initialled "ne varietur" by the appearing person and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such party has requested the notary to draw up the following by-laws of a "société à responsabilité limitée" which its declares to incorporate.

**Name - Registered office - Object - Duration**

**Art. 1.** There is hereby formed a "société à responsabilité limitée", limited liability partnership company, governed by the present articles of incorporation and by current Luxembourg laws, especially the laws of August 10th, 1915 on commercial companies, including its article 209, of September 18th, 1933 and of December 28th, 1992 on "sociétés à responsabilité limitée", as amended, and the present articles of incorporation.

At any moment, a sole shareholder may join with one or more joint shareholders and, in the same way, the following shareholders may adopt the appropriate measures to restore the unipersonal character of the Company. As long as the Company remains with one sole shareholder, he exercises the powers devolved to the General Meeting of shareholders.

**Art. 2.** The Company's name is "Roxyard S. à r.l."

**Art. 3.** The Company's purpose is to take participations and interests, in any form whatsoever, in any commercial, industrial, financial or other, Luxembourg or foreign enterprises; to acquire any securities and rights through participation, contribution, underwriting firm purchase or option, negotiation or in any other way and namely to acquire patents and licences, and other property, rights and interest in property as the Company shall deem fit, and generally to hold, manage, develop, sell or dispose of the same, in whole or in part, for such consideration as the Company may think fit, and in particular for shares or securities of any company purchasing the same; to enter into, assist or participate in financial, commercial and other transactions, and to grant to any holding company, subsidiary, or fellow subsidiary, or any other company associated in any way with the Company, or the said holding company, subsidiary or fellow subsidiary, in which the Company has a direct or indirect financial interest, any assistance, loans, advances or guarantees; to borrow and raise money in any manner and to secure the repayment of any money borrowed; finally to perform any operation which is directly or indirectly related to its purpose, however without taking advantage of the Act of July 31st, 1929, on Holding Companies.

The Company can perform all commercial, technical and financial operations, connected directly or indirectly in all areas as described above in order to facilitate the accomplishment of its purpose.

**Art. 4.** The Company has its registered office in the City of Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

In the event that the management should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office,

or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the management of the Company.

**Art. 5.** The Company is constituted for an unlimited duration.

**Art. 6.** The life of the Company does not come to an end by death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of any shareholder.

**Art. 7.** The creditors, representatives, rightful owner or heirs of any shareholder are neither allowed, in circumstances, to require the sealing of the assets and documents of the Company, nor to interfere in any manner in the administration of the Company. They must for the exercise of their rights refer to financial statements and to the decisions of the meetings.

### Capital - Shares

**Art. 8.** The Company's capital is set at one million seven hundred thousand euro (EUR 1,700,000), represented by thirty four thousand (34,000) shares of a nominal value of fifty euro (EUR 50) each. The share capital of the Company may be increased or reduced by decision of the extraordinary general meeting of shareholders resolving at the majorities required for the amendment of the present articles.

**Art. 9.** Each share confers an identical voting right and each shareholder has voting rights commensurate to his shareholding. Save as provided in the present article, each share shall rank *pari passu* with every other share and shall entitle its owner to equal rights to any distribution of dividends.

**Art. 10.** The shares are freely transferable among the shareholders.

Shares may not be transferred *inter vivos* to non-members unless members representing at least three quarter of the corporate capital shall have agreed thereto in a general meeting.

Otherwise it is referred to the provisions of articles 189 and 190 to the co-ordinate law on trading companies.

The shares are indivisible with regard to the Company, which admit only one owner for each of them.

### Management

**Art. 11.** The Company is managed by one or several managers who need not be shareholders.

They are appointed and removed from office by simple majority decision of the general meeting of shareholders, which determines their powers and the term of their mandates. If no term is indicated the managers are appointed for an undetermined period. The managers may be re-elected but also their appointment may be revoked with or without cause (*ad nutum*) at any time.

In the case of more than one manager, the managers constitute a board of managers. Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another and to communicate with one another. A meeting may also at any time be held by conference call or similar means only. The participation in, or the holding of, a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting or the holding of a meeting in person. Managers may be represented at meetings of the board by another manager without limitation as to the number of proxies which a manager may accept and vote.

Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers twenty-four hours at least in advance of the date scheduled for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by cable, telegram, telex, email or facsimile, or any other similar means of communication. A special convening notice will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

The general meeting of shareholders may decide to appoint managers of two different classes, being class A managers and class B managers. Any such classification of managers shall be duly recorded in the minutes of the relevant meeting and the managers be identified with respect to the class they belong.

Decisions of the board of managers are validly taken by the approval of the majority of the managers of the Company. In the event however the general meeting of shareholders has appointed different classes of managers (namely class A managers and class B managers) any resolutions of the board of managers may only be validly taken if approved by the majority of managers including at least one class A manager (including by way of representation).

The board of managers may also, unanimously, pass resolutions on one or several similar documents by circular means when expressing its approval in writing, by cable or facsimile or any other similar means of communication. The entirety will form the circular documents duly executed giving evidence of the resolution. Managers' resolutions, including circular resolutions, may be conclusively certified or an extract thereof may be issued under the individual signature of any manager.

The Company will be bound by the sole signature in the case of a sole manager, and in the case of a board of managers by the joint signature of any two of the managers, provided however that in the event the general meeting of shareholders has appointed different classes of managers (namely class A managers and class B managers) the Company will only be validly bound by the sole signature of anyone class A manager (including by way of representation) (the class B managers not having the power to bind the Company under their signature without special authorisations by the board of manager or through a power of attorney of a class A manager). In any event the Company will be validly bound by the sole signature of any person or persons to whom such signatory powers shall have been delegated by the sole manager (if there is only one) or as the case may be the board of managers or any two of the managers or, in the event of classes of managers, by one class A manager.

**Art. 12.** Any manager does not contract in his function any personal obligation concerning the commitments regularly taken by him in the name of the Company; as an agent he is only responsible for the execution of his mandate.

### Shareholders decisions

**Art. 13.** Shareholders decisions are taken by shareholder's meetings.

However, the holding of meeting is not compulsory as long as the shareholders number is less than twenty-five.

In such case, the management can decide that each shareholder shall receive the whole text of each resolution or decisions to be taken, expressly drawn up by writing, transmitted by ordinary mail, electronic mail or telecopier.

**Art. 14.** Resolutions are validly adopted when taken by shareholders representing more than half of the capital.

If this quorum is not attained at a first meeting, the shareholders are immediately convened by registered letters to a second meeting.

At this second meeting, decisions will be taken at the majority of voting shareholders whatever majority of capital be represented.

However, decisions concerning an amendment of the articles of association must be taken by a majority vote of shareholders representing the three quarters of the capital.

Every meeting shall be held in Luxembourg or such other place as the managers may from time to time determine.

A sole shareholder exercises alone the powers devolved to the meeting of shareholders by the dispositions of Section XII of the law of August 10th, 1915 on "sociétés à responsabilité limitée".

As a consequence thereof, all decisions which exceed the powers of the managers are taken by the sole shareholder.

### Financial year - Balance sheet

**Art. 15.** The Company's financial year begins on January 1st and closes on December 31st.

**Art. 16.** Each year, within 4 (four) months as from the 31st of December, the management will draw up the balance sheet which will contain a record of the properties of the Company together with its debts and liabilities and be accompanied by an annex containing a summary of all its commitments and the debts of the manager(s) toward the company.

At the same time, the management will prepare a profit and loss account which will be submitted to the general meeting of shareholders together with the balance sheet.

**Art. 17.** Each shareholder may inspect at the head office the inventory, the balance sheet and the profit and loss account.

**Art. 18.** The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortisation, charges and provisions represents the net profit of the Company.

Every year five percent of the net profit will be transferred to the statutory reserve.

This deduction ceases to be compulsory when the statutory reserve amounts to one tenth of the issued capital but must be resumed till the reserve fund is entirely reconstituted if, at any time and for any reason whatever, it has been broken into.

The balance is at the disposal of the shareholders.

The excess is distributed among the shareholders. However, the shareholders may decide, at the majority vote determined by the relevant laws, that the profit, after deduction of the reserve, be either carried forward or transferred to an extraordinary reserve.

The shareholders may decide to pay interim dividends on the basis of statements of accounts prepared by the manager, or as the case may be the board of managers, showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits realised since the end of the last accounting year increased by profits carried forward and distributable reserves but decreased by losses carried forward and sums to be allocated to a reserve to be established by law.

The share premium account may be distributed to the shareholders upon decision of a general meeting of shareholders. The general meeting of shareholders may decide to allocate any amount out of the share premium account to the legal reserve account.

### Winding-up - Liquidation

**Art. 19.** The liquidation will be carried out by one or more liquidators, physical or legal persons, appointed by the general meeting of shareholders which will specify their powers and fix their remuneration.

When the liquidation of the Company is closed, the assets of the Company will be attributed to the shareholders at the pro-rata of their participation in the share capital of the Company.

A sole shareholder can decide to dissolve the Company and to proceed to its liquidation, assuming personally the payment of all the assets and liabilities, known or unknown of the Company.

### Applicable law

**Art. 20.** The laws here above mentioned in article 1st shall apply in so far as these Articles of Incorporation do not provide for the contrary.

#### *Transitory measures*

Exceptionally the first financial year shall begin today and end on December 31st, 2008.

#### *Subscription - Payment*

All the thirty four thousand (34,000) shares representing the capital have been entirely subscribed by Roxyard Limited, and fully paid up in cash, therefore the amount of one million seven hundred thousand euro (EUR 1,700,000) is as now at the disposal of the Company, proof of which has been duly given to the notary.

#### *Estimate of costs*

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about ten thousand five hundred euro (EUR 10,500).

#### *General meeting*

Immediately after the incorporation of the Company, the above-named person, representing the entirety of the subscribed capital and exercising the powers devolved to the meeting, passed the following resolutions:

1) Are appointed as class A managers for an undetermined duration:

- Mrs Noëlla Antoine, chartered accountant, born in Saint-Pierre on January 11, 1969, with professional address at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg;

- Mrs Ingrid Moinet, chartered accountant, born in Bastogne on December 5, 1975, with professional address at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg; and

- Mrs Pascale Nutz, chartered accountant, born in Douarnenez on July 7, 1969, with professional address at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

2) Are appointed as class B managers for an undetermined duration:

- Mrs Lynda Elliott, private employee, born in Jersey on April 4, 1956, with professional address at 26, Esplanade, St Helier JE2 3QA, Jersey Channel Islands; and

- Ms Jean Brosnan, private employee, born in Dublin on February 10, 1971, with professional address at 26, Esplanade, St Helier JE2 3QA, Jersey Channel Islands.

In accordance with article eleven of the by-laws, the company shall be bound by the individual signature of any class A manager (the class B managers not having the power to bind the Company under their signature without special authorisations by the board of manager or through a power of attorney of a class A manager).

3) The Company shall have its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

The undersigned notary who understands and speaks English, hereby states that on request of the above appearing person, the present incorporation deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

In faith of which we, the undersigned notary have set hand and seal in Luxembourg-City, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder, said person signed with us, the Notary, the present original deed.

### Traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le douze mars.

Par devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

A COMPARU:

Roxyard Limited, une société privée constituée selon la loi 1991 des sociétés (Jersey), ayant son siège social au 26, Esplanade, St Helier JE2 3QA, Jersey Channel Islands, England, ici représenté par Madame Corinne Petit en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée à St. Helier, Jersey le 11 mars 2008.

Ladite procuration, paraphée "ne varietur" par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Lequel a requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société à responsabilité limitée qu'il déclare constituer et dont il a arrêté les statuts comme suit:

### Dénomination - Siège - Objet - Durée.

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est constitué par cet acte une société à responsabilité limitée, régie par les présents statuts et par les lois luxembourgeoises actuellement en vigueur, notamment par celles du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, en ce compris l'article 209, du 18 septembre 1933 sur les sociétés à responsabilité limitée et du 28 décembre 1992 sur les sociétés unipersonnelles, telles que modifiées, ainsi que par les présents statuts.

A tout moment, un associé unique peut s'associer à un ou plusieurs partenaires et, de la même manière, les associés ultérieurs peuvent prendre toutes mesures appropriées pour restaurer le caractère unipersonnel de la société. Aussi longtemps que la Société demeure avec un seul associé, ce dernier exerce les pouvoirs attribués à l'Assemblée Générale des associés.

**Art. 2.** La dénomination de la société sera "Roxyard S. à r.l."

**Art. 3.** L'objet de la Société est de prendre des participations et des intérêts sous quelque forme que ce soit, dans toutes sociétés ou entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères et d'acquérir par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation ou de toute autre manière tous titres et droits, tous brevets et licences, et autres propriétés, droits et intérêts de propriété que la Société jugera approprié, et plus généralement les détenir, gérer, développer, les vendre ou en disposer, en tout ou partie, aux conditions que la Société jugera appropriées, et en particulier en contrepartie d'actions ou de titres de toute société les acquérant; de prendre part, d'assister ou de participer à des transactions financières, commerciales ou autres, et d'octroyer à toute société holding, filiale ou filiale apparentée, ou toute autre société liée d'une manière ou d'une autre à la Société ou aux dites holdings, filiales ou filiales apparentées dans lesquelles la Société a un intérêt financier direct ou indirect, tous concours, prêts, avances ou garanties; d'emprunter et de lever des fonds de quelque manière que ce soit et de garantir le remboursement de toute somme empruntée; enfin de mener à bien toutes opérations généralement quelconques se rattachant directement ou indirectement à son objet, sans vouloir toutefois bénéficier de la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holdings.

La Société peut réaliser toutes opérations commerciales, techniques et financières, en relation directe ou indirecte avec les activités prédécrites aux fins de faciliter l'accomplissement de son objet.

**Art. 4.** Le siège social est établi dans la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par décision modificatrice des statuts. Le siège social pourra être transféré dans la commune par décision de la gérance.

La Société pourra ouvrir des bureaux ou succursales, au Luxembourg et à l'étranger.

Au cas où la gérance estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social, ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se sont produits ou sont imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège restera luxembourgeoise. Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par la gérance.

**Art. 5.** La Société est constituée pour une durée indéterminée.

**Art. 6.** Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un des associés ne mettent pas fin à la Société.

**Art. 7.** Les créanciers, représentants, ayants-droit ou héritiers des associés ne pourront pour quelque motif que ce soit, requérir l'apposition de scellés sur les biens et documents de la Société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration. Ils doivent pour l'exercice de leurs droits s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées.

### Capital - Parts sociales

**Art. 8.** Le capital de la Société est de un million sept cent mille euros (EUR 1,700,000), représenté par trente-quatre mille parts sociales (34,000) d'une valeur nominale de cinquante euros (EUR 50.-) chacune. Le capital social de la société peut être augmenté ou réduit par une décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés décidant à la majorité requise pour la modification de ces statuts.

**Art. 9.** Chaque part sociale confère un droit de vote identique lors des prises de décisions et chaque associé dispose d'un droit de vote proportionnel à sa participation dans le capital. Sauf si autrement prévu dans les présents statuts, chaque part sociale est de même rang que tout autre et confèrera à son propriétaire des droits égaux dans toute distribution de dividende.

**Art. 10.** Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Aucune cession de parts sociales entre vifs à un tiers non-associé ne peut être effectuée qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Pour le reste, il est référé aux dispositions des articles 189 et 190 de la loi coordonnée sur les sociétés commerciales. Les parts sont indivisibles à l'égard de la société, qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elle.

### Gérance

**Art. 11.** La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, associés ou non.

Ils sont élus et révoqués par une simple décision prise à la majorité par l'assemblée générale des associés, laquelle détermine leurs pouvoirs et la durée de leur mandat. Si aucun terme n'est indiqué, les gérants sont élus pour une durée indéterminée. Les gérants pourront être réélus et leur nomination pourra être révoquée avec ou sans raison (ad nutum) à tout moment.

Au cas où il y aurait plus d'un gérant, les gérants constituent un conseil de gérance. Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique ou par d'autres moyens de communication similaires permettant à toutes les personnes prenant part à cette réunion de s'entendre les unes les autres et de communiquer les unes avec les autres. Une réunion du conseil de gérance pourra aussi à tout moment être tenue uniquement par l'intermédiaire d'une conférence téléphonique ou des moyens similaires. La participation ou la tenue d'une réunion par ces moyens équivaut à une participation physique à une telle réunion ou à la tenue d'une réunion en personne. Les gérants peuvent être représentés aux réunions du conseil par un autre gérant, sans limitation quant au nombre de procurations qu'un gérant peut accepter et voter.

Une convocation écrite à toute réunion du conseil de gérance devra être donnée au gérant au moins vingt-quatre heures à l'avance quant à la date fixée pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas, la nature et les raisons de l'urgence devront être mentionnées dans la convocation. La convocation pourra être omise en cas d'accord de chaque gérant donné par écrit, par câble, télégramme, télex, e-mail ou télécopie ou par tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas nécessaire pour la réunion d'un conseil qui se tiendra à l'heure et au lieu déterminés dans une résolution adoptée préalablement par le conseil de gérance.

L'assemblée générale des associés pourra décider de nommer des gérants de deux classes différentes, les gérants de classe A et les gérants de classe B. Une telle classification de gérants devra être dûment enregistrée avec le procès-verbal de l'assemblée concernée et les gérants devront être identifiés en ce qui concerne la classe à laquelle ils appartiennent.

Les décisions du conseil de gérance sont valablement prises par un vote favorable pris à la majorité des gérants de la Société. Cependant, au cas où l'assemblée générale des associés aurait nommé différentes classes de gérants (à savoir des gérants de classe A et des gérants de classe B), toute résolution du conseil de gérance ne pourra être valablement prise que si elle est approuvée par la majorité des gérants, y inclus au moins un gérant de classe A (y compris par voie de représentation).

Le conseil de gérance pourra également, à l'unanimité, prendre des résolutions sur un ou plusieurs documents similaires par voie de circulaires exprimant son approbation par écrit, par câble ou télécopie ou tout autre moyen de communication similaire. L'intégralité formera les documents circulaires prouvant une fois dûment exécutés l'existence de la résolution. Les résolutions des gérants, y inclus les résolutions circulaires, pourront être certifiées ou un extrait pourra être émis sous la signature individuelle de tout gérant.

La Société sera engagée par la signature individuelle d'un seul gérant, en cas de gérant unique et en cas d'un conseil de gérance, par la signature conjointe de deux gérants, étant entendu cependant que si l'assemblée générale des associés a nommé différentes classes de gérants (à savoir les gérants de classe A et les gérants de classe B), la Société ne sera valablement engagée que par la signature d'un gérant de classe A (y compris par voie de représentation) (les gérants de Classe B n'ayant pas le pouvoir d'engager la société par leur signature sans autorisation spéciale délivrée par le conseil de gérance ou par un mandat spécial d'un gérant de Classe A). Dans tous les cas, la Société sera valablement engagée par la seule signature de toute(s) personne(s) à qui des pouvoirs de signature ont été délégués par le gérant unique (s'il n'y en a qu'un), ou, le cas échéant, par le conseil de gérance ou deux des gérants ou, en cas de classes de gérants, par un gérant de classe A.

**Art. 12.** Un gérant ne contracte en raison de ses fonctions, aucune obligation personnelle quant aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la Société; simple agent, il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

### Décisions des associés

**Art. 13.** Les décisions des associés sont prises en assemblées générales.

Toutefois, la tenue d'assemblées générales n'est pas obligatoire, tant que le nombre des associés est inférieur à vingt-cinq.

Dans ce cas, chaque associé recevra le texte complet de chaque résolution ou décision à prendre, expressément formulées et émettra son vote par écrit, transmis par courrier ordinaire, électronique ou télécopie.

**Art. 14.** Les résolutions ne sont valablement adoptées que pour autant qu'elles soient prises par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Si ce quorum n'est pas atteint lors de la première assemblée, une seconde assemblée sera immédiatement convoquée par lettre recommandée.

Lors de cette deuxième assemblée, les résolutions seront adoptées à la majorité des associés votant quelle que soit la portion du capital représenté.

Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des statuts ne pourront être prises qu'à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

Toute assemblée se tiendra à Luxembourg ou à tout autre endroit que la gérance déterminera.

Un associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés par les dispositions de la section XII de la loi du 10 août 1915 relatives aux sociétés à responsabilité limitée.

Il s'ensuit que toutes décisions qui excèdent les pouvoirs reconnus aux gérants sont prises par l'associé unique.

### **Exercice social - Comptes annuels**

**Art. 15.** L'exercice social commence le premier janvier et se termine le 31 décembre.

**Art. 16.** Chaque année, endéans les 4 (quatre) mois suivant le 31 décembre, la gérance établira le bilan qui contiendra l'inventaire des avoirs de la Société et de toutes ses dettes actives et passives, avec une annexe contenant en résumé tous ses engagements, ainsi que les dettes des gérants et associés envers la société.

Au même moment la gérance préparera un compte de profits et pertes qui sera soumis à l'assemblée ensemble avec le bilan.

**Art. 17.** Tout associé peut prendre communication au siège social de la Société de l'inventaire, du bilan et du compte de profits et pertes.

**Art. 18.** L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges et amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent du bénéfice net seront affectés à la réserve légale.

Ces prélèvements cesseront d'être obligatoires lorsque la réserve légale aura atteint un dixième du capital social, mais devront être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve se trouve entamé.

Le solde du bénéfice net est distribué entre les associés.

Néanmoins, les associés peuvent, à la majorité prévue par la loi, décider qu'après déduction de la réserve légale, le bénéfice sera reporté à nouveau ou transféré à une réserve spéciale.

Les associés pourront décider de verser des dividendes intérimaires sur base des relevés de compte préparés par le gérant, ou le cas échéant par le conseil de gérance, démontrant que des fonds suffisant sont disponibles pour permettre une distribution, étant entendu que le montant distribué ne pourra excéder les profits réalisés depuis la fin du dernier exercice comptable augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et sommes devant être affectées à la réserve légale.

Le compte prime d'émission pourra être distribué aux associés après décision de l'assemblée générale des associés. L'assemblée générale des associés pourra décider d'allouer un montant quelconque du compte prime d'émission au compte réserve légale.

### **Dissolution - Liquidation**

**Art. 19.** Lors de la dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

La liquidation terminée, les avoirs de la Société seront attribués aux associés au pro rata de leur participation dans le capital de la Société.

Un associé unique peut décider de dissoudre la Société et de procéder à sa liquidation en prenant personnellement à sa charge tous les actifs et passifs, connus et inconnus, de la Société.

### **Loi applicable**

**Art. 20.** Les lois mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>, ainsi que leurs modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'est pas dérogé par les présents statuts.

#### *Disposition transitoire*

Exceptionnellement le premier exercice commencera le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 2008.

#### *Souscription - Libération*

Les trente-quatre mille (34,000) parts sociales représentant l'intégralité du capital social ont toutes été souscrites par Roxyard Limited, et ont été intégralement libérées par des versements en numéraire, de sorte que la somme de un million sept cent mille euros (EUR 1,700,000) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

#### *Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ dix mille cinq cents euros (EUR 10.500).

*Assemblée générale*

Immédiatement après la constitution de la Société, le comparant précité, représentant la totalité du capital social, exerçant les pouvoirs de l'assemblée, a pris les résolutions suivantes:

1) Sont nommées gérants de classe A pour une durée indéterminée:

- Madame Noëlla Antoine, expert comptable, née le 11 janvier 1969 à Saint-Pierre, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg;

- Madame Ingrid Moinet, expert comptable, née le 5 décembre 1975 à Bastogne, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg; et

- Madame Pascale Nutz, expert comptable, née le 7 juillet 1969 à Douarnenez, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

2) Sont nommées gérants de classe B pour une durée indéterminée:

- Madame Lynda Elliott, employée privée, née le 4 avril 1956 à Jersey, avec adresse professionnelle au 26, Esplanade, St Helier JE2 3QA, Jersey Channel Islands; et

- Mademoiselle Jean Brosnan, employée privée, née le 10 février 1971 à Dublin, avec adresse professionnelle au 26, Esplanade, St Helier JE2 3QA, Jersey Channel Islands.

Conformément à l'article 11 des statuts, la Société se trouvera engagée par la seule signature d'un de ses gérants de classe A (les gérants de Classe B n'ayant pas le pouvoir d'engager la société par leur signature sans autorisation spéciale délivrée par le conseil de gérance ou par un mandat spécial d'un gérant de Class A).

3) Le siège social de la Société est établi au 5 rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate par le présent qu'à la requête de la personne comparante les présents statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française, à la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, il a signé avec nous notaire la présente minute.

Signé: C. Petit et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg AC, le 20 mars 2008, LAC/2008/11895. — Reçu huit mille cinq cents euros

Eur 0,5% = 8.500.-

*Le Receveur (signé):* Francis SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 mars 2008.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2008048650/5770/409.

(080053234) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2008.

**Baltic Property Trust Optima S.A., Sicar, Société Anonyme sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.**

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 110.456.

*Extrait des résolutions du conseil d'administration prises en date du 17 décembre 2007*

Le siège social de la société a été transféré de L-1610 Luxembourg, 8-10, avenue de la Gare à L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie, avec effet au 1<sup>er</sup> décembre 2007.

Pour extrait sincère et conforme

Pour BALTIC PROPERTY TRUST OPTIMA S.A., SICAR

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2008048538/6341/17.

Enregistré à Luxembourg, le 26 mars 2008, réf. LSO-CO07587. - Reçu 14,0 euros.

*Le Receveur (signé):* G. Reuland.

(080052917) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2008.

**Soparcor Holding S.A., Société Anonyme Holding (en liquidation).**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 9.995.

—  
CLOTURE DE LIQUIDATION*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 31 décembre 2007*

1. La liquidation de la société SOPARCOR HOLDING S.A. est clôturée.
2. Les livres et documents sociaux sont déposés à l'adresse, 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, et y seront conservés pendant cinq ans au moins.

Pour extrait sincère et conforme

FIN-CONTROLE S.A

*Le Liquidateur*

Signatures

Référence de publication: 2008048536/795/18.

Enregistré à Luxembourg, le 7 avril 2008, réf. LSO-CP02264. - Reçu 14,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(080053011) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2008.

---

**Odal Services International S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.****Capital social: EUR 12.400,00.**

Siège social: L-1628 Luxembourg, 1, rue des Glacis.

R.C.S. Luxembourg B 130.819.

—  
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal des résolutions du gérant en date du 10 mars 2008 que le siège social de la société est transféré du 54, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg au 1, rue des Glacis, L-1628 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 mars 2008.

*Pour la société*

Mayfair Trust Sàrl

*Domiciliaire*

Signature

Référence de publication: 2008048537/6215/19.

Enregistré à Luxembourg, le 9 avril 2008, réf. LSO-CP02950. - Reçu 14,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(080052989) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2008.

---

**Cofino Crans S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 88.002.

—  
EXTRAIT

En date du 19 mars 2008, Stresemann Walter a pris la résolution suivante:

- Le siège social de la société est transféré du «59, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg» au «12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg» avec effet au 17 mars 2008.

Genève, le 19 mars 2008.

Pour extrait conforme

Walter Stresemann

Référence de publication: 2008048539/724/16.

Enregistré à Luxembourg, le 8 avril 2008, réf. LSO-CP02774. - Reçu 14,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(080052812) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2008.

**LSF5 River Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 275.750,00.**

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 108.824.

Lors du conseil de gérance tenu en date du 19 mars 2008, il a été décidé de transférer le siège social de la société du 10B, rue Henri Schnadt, L-2530 Luxembourg au 7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg avec effet au 21 mars 2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 mars 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008048541/5499/14.

Enregistré à Luxembourg, le 8 avril 2008, réf. LSO-CP02513. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080052651) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2008.

**Amerly's International S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 21.418.

*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 3 septembre 2007*

- Monsieur Benoît PARMENTIER, employé privé, demeurant professionnellement au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, Monsieur Thierry SIMONIN, employé privé, demeurant professionnellement au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg et Monsieur François LANNERS, employé privé, demeurant professionnellement au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg sont nommés nouveaux Administrateurs, pour une période statutaire de 6 ans jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2013, en remplacement des sociétés MADAS S.à r.l., LOUV S.à r.l. et FINDI S.à r.l. qui ne souhaitaient plus se présenter aux suffrages.

- le mandat de Commissaire aux Comptes de de la société FIN-CONTROLE S.A., Société Anonyme, ayant son siège social au 26, rue Louvigny, L-1946 Luxembourg est reconduit pour une nouvelle période statutaire de 6 ans. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2013.

Fait à Luxembourg, le 3 septembre 2007.

Certifié sincère et conforme

AMERLY'S INTERNATIONAL S.A.

B. PARMENTIER / Th. SIMONIN

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2008048508/795/24.

Enregistré à Luxembourg, le 7 avril 2008, réf. LSO-CP01842. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080052981) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2008.

**LSF Elancourt Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 111.964.

Lors du conseil de gérance tenu en date du 19 mars 2008, il a été décidé de transférer le siège social de la société du 10B, rue Henri Schnadt, L-2530 Luxembourg au 7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg avec effet au 21 mars 2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 mars 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008048519/5499/14.

Enregistré à Luxembourg, le 8 avril 2008, réf. LSO-CP02614. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080052489) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2008.

**LSF Japan Hotel Investments II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 1.048.750,00.**

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7, rue Robert Stümper.  
R.C.S. Luxembourg B 117.888.

Par résolution signée en date du 19 mars 2008, le gérant unique a décidé de transférer le siège social de la société du 10B, rue Henri Schnadt, L-2530 Luxembourg au 7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg avec effet au 21 mars 2008.  
Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 mars 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008048520/5499/14.

Enregistré à Luxembourg, le 8 avril 2008, réf. LSO-CP02661. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080052490) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2008.

**Kinase Holding S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.  
R.C.S. Luxembourg B 47.588.

Conformément aux dispositions de l'article 64 (2) de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, les Administrateurs élisent en leur sein un président en la personne de DMC Sàrl, représentée par Saliha BOULHAIS, Représentant Permanent. Cette dernière assumera cette fonction pendant toute la durée de son mandat.

Luxembourg, le 21 mars 2008.

KINASE HOLDING S.A.

DMC SARL / EFFIGI SARL

Administrateur et Président du Conseil d'Administration / Administrateur

S. BOULHAIS / J.-R. BARTOLINI

Représentant permanent / Représentant Permanent

Référence de publication: 2008048512/795/18.

Enregistré à Luxembourg, le 7 avril 2008, réf. LSO-CP02452. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080053032) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2008.

**LSF A&T Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée (en liquidation).****Capital social: EUR 125.000,00.**

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7, rue Robert Stümper.  
R.C.S. Luxembourg B 89.368.

Par résolution signée en date du 19 mars 2008, les liquidateurs ont décidé de transférer le siège social de la société du 10B, rue Henri Schnadt, L-2530 Luxembourg au 7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg avec effet au 21 mars 2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 mars 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008048521/5499/15.

Enregistré à Luxembourg, le 8 avril 2008, réf. LSO-CP02704. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080052539) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2008.

**European Hospitality Investments Sàrl, Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 1.250.000,00.**

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7, rue Robert Stümper.  
R.C.S. Luxembourg B 71.859.

Lors du conseil de gérance tenu en date du 19 mars 2008, il a été décidé de transférer le siège social de la société du 10B, rue Henri Schnadt, L-2530 Luxembourg au 7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg avec effet au 21 mars 2008.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 mars 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008048524/5499/14.

Enregistré à Luxembourg, le 8 avril 2008, réf. LSO-CP02695. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080052570) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2008.

**AMP Capital Investors (Infrastructure No. 3) S. à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12-14, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 137.613.

—  
STATUTES

In the year two thousand eight, on the eighteenth of March.

Before the undersigned Maître Martine SCHAEFFER, notary, residing at Luxembourg.

There appeared:

AMP Capital Investors (Luxembourg No. 1) S. à r.l., a company incorporated and organized under the laws of Luxembourg, with registered office at 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 107.801, here represented by, Mr Arno van POEYER, lawyer, with professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy given in Luxembourg on March 17th, 2008.

The said proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxy holder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed together with it with the registration authorities.

Such appearing party, represented as stated here-above, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of association of a private limited liability company ("société à responsabilité limitée"), which is hereby incorporated:

**I. Name - Registered Office - Object - Duration**

**Art. 1. Name.** There is formed a private limited liability company ("société à responsabilité limitée") under the name AMP Capital Investors (Infrastructure No. 3) S. à r.l. (hereafter the Company), which will be governed by the laws of Luxembourg, in particular by the law dated 10 August 1915, on commercial companies, as amended (hereafter the Law), as well as by the present articles of association (hereafter the Articles).

**Art. 2. Registered office.**

2.1 The registered office of the Company is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the boundaries of the municipality by a resolution of the single manager, or as the case may be, by the board of managers of the Company. The registered office may further be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the single shareholder or the general meeting of shareholders adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

2.2 Branches, subsidiaries or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the single manager, or as the case may be, the board of managers of the Company. Where the single manager or the board of managers of the Company determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

**Art. 3. Object.**

3.1 The object of the Company is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such participations. The Company may in particular acquire by subscription, purchase, and exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever.

3.2 The Company may borrow in any form except by way of public offer. It may issue by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may lend funds including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries, affiliated companies or to any other

company. It may also give guarantees and grant securities in favour of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other company. The Company may further pledge, transfer, encumber or otherwise create security over all or over some of its assets. For the avoidance of doubt, the Company shall not carry out any regulated activities of the financial sector.

3.3 The Company may generally employ any techniques and instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against currency exchange and interest rate risks as well as other risks.

3.4 The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property, which directly or indirectly favour or relate to its object.

#### **Art. 4. Duration.**

4.1 The Company is formed for an unlimited period of time.

4.2 The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or several of the shareholders.

### **II. Capital - Shares**

#### **Art. 5. Capital.**

5.1 The Company's corporate capital is fixed at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500) represented by five hundred (500) shares in registered form without a par value, all subscribed and fully paid-up.

5.2 The share capital of the Company may be increased or reduced in one or several times by a resolution of the single shareholder or, as the case may be, by the general meeting of shareholders, adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

#### **Art. 6. Shares.**

6.1 Each share entitles the holder to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

6.2 Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

6.3 Shares are freely transferable among shareholders or, if there is no more than one shareholder, to third parties.

In case of plurality of shareholders, the transfer of shares to non-shareholders is subject to the prior approval of the general meeting of shareholders representing at least three quarters of the share capital of the Company.

A share transfer will only be binding upon the Company or third parties following a notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the civil code.

For all other matters, reference is being made to articles 189 and 190 of the Law.

6.4 A share register will be kept at the registered office of the Company in accordance with the provisions of the Law and may be examined by each shareholder who so requests.

6.5 The Company may redeem its own shares within the limits set forth by the Law.

### **III. Management - Representation**

#### **Art. 7. Board of managers.**

7.1 The Company is managed by one or more managers appointed by a resolution of the single shareholder or the general meeting of shareholders which sets the term of their office. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not to be shareholder(s).

7.2 The managers may be dismissed ad nutum.

#### **Art. 8. Powers of the board of managers.**

8.1 All powers not expressly reserved by the Law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the single manager or, if the Company is managed by more than one manager, the board of managers, which shall have all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object.

8.2 Special and limited powers may be delegated for determined matters to one or more agents, either shareholders or not, by the manager, or if there is more than one manager, by any two managers of the Company.

#### **Art. 9. Procedure.**

9.1 The board of managers shall meet as often as the Company's interests so requires or upon call of any manager at the place indicated in the convening notice.

9.2 Written notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers at least twenty-four (24) hours in advance of the date set for such meeting, except in case of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the convening notice of the meeting of the board of managers.

9.3 No such convening notice is required if all the members of the board of managers of the Company are present or represented at the meeting and if they state to have been duly informed, and to have had full knowledge of the agenda

of the meeting. The notice may be waived by the consent in writing, whether in original, by telegram, telex, facsimile or e-mail, of each member of the board of managers of the Company.

9.4 Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing another manager as his proxy.

9.5 The board of managers can validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented. Resolutions of the board of managers are validly taken by the majority of the votes cast. The resolutions of the board of managers will be recorded in minutes signed by all the managers present or represented at the meeting.

9.6 Any manager may participate in any meeting of the board of managers by telephone or video conference call or by any other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear and speak to each other. The participation in a meeting by these means is deemed equivalent to a participation in person at such meeting.

9.7 Circular resolutions signed by all the managers shall be valid and binding in the same manner as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile.

**Art. 10. Representation.** The Company shall be bound towards third parties in all matters by the joint signatures of any two managers of the Company or by the joint or single signatures of any persons to whom such signatory power has been validly delegated in accordance with article 8.2. of these Articles.

**Art. 11. Liability of the managers.** The managers assume, by reason of their mandate, no personal liability in relation to any commitment validly made by them in the name of the Company, provided such commitment is in compliance with these Articles as well as the applicable provisions of the Law.

#### IV. General Meetings of Shareholders

##### Art. 12. Powers and voting rights.

12.1 The single shareholder assumes all powers conferred by the Law to the general meeting of shareholders.

12.2 Each shareholder has voting rights commensurate to its shareholding.

12.3 Each shareholder may appoint any person or entity as his attorney pursuant to a written proxy given by letter, telegram, telex, facsimile or e-mail, to represent him at the general meetings of shareholders.

##### Art. 13. Form - Quorum - Majority.

13.1 If there are not more than twenty-five shareholders, the decisions of the shareholders may be taken by circular resolution, the text of which shall be sent to all the shareholders in writing, whether in original or by telegram, telex, facsimile or e-mail. The shareholders shall cast their vote by signing the circular resolution. The signatures of the shareholders may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile.

13.2 Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

13.3 However, resolutions to alter the Articles or to dissolve and liquidate the Company may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three quarters of the Company's share capital.

#### V. Annual Accounts - Allocation of Profits

##### Art. 14. Accounting Year.

14.1 The accounting year of the Company shall begin on the first of January of each year and end on the thirty-first of December.

14.2 Each year, with reference to the end of the Company's accounting year, the Company's accounts are established and the manager or, in case there is a plurality of managers, the board of managers shall prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

14.3 Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

##### Art. 15. Allocation of Profits.

15.1 The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to the statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

15.2 The general meeting of shareholders has discretionary power to dispose of the surplus. It may in particular allocate such profit to the payment of a dividend or transfer it to the reserve or carry it forward.

15.3 Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

(i) a statement of accounts or an inventory or report is established by the manager or the board of managers;

(ii) this statement of accounts, inventory or report shows that sufficient funds are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed realised profits since the end of the last financial year,

increased by carried forward profits and distributable reserves but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to the statutory reserve;

(iii) the decision to pay interim dividends is taken by the sole shareholder or the general meeting of shareholders;

(iv) assurance has been obtained that the rights of the creditors of the Company are not threatened.

## VI. Dissolution - Liquidation

### Art. 16. Dissolution - Liquidation.

16.1 In the event of a dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, who do not need to be shareholders, appointed by a resolution of the single shareholder or the general meeting of shareholders which will determine their powers and remuneration. Unless otherwise provided for in the resolution of the shareholder(s) or by law, the liquidators shall be invested with the broadest powers for the realisation of the assets and payments of the liabilities of the Company.

16.2 The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities of the Company shall be paid to the shareholder or, in the case of a plurality of shareholders, the shareholders in proportion to the shares held by each shareholder in the Company.

## VII. General Provision

**Art. 17. Applicable Law.** Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

### *Transitory Provision*

The first accounting year shall begin on the date of this deed and shall end on 31 December 2008.

### *Subscription - Payment*

Thereupon, AMP Capital Investors (Luxembourg No. 1) S. à r.l., prenamed and represented as stated here-above, declare to have subscribed to the whole share capital of the Company and to have fully paid up all five hundred (500) shares by contribution in cash, so that the amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500) is at the disposal of the Company, as has been proved to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

### *Estimate*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately one thousand five hundred euro (EUR 1,500).

### *Resolutions of the Sole Shareholder*

Immediately after the incorporation of the Company, the sole shareholder, representing the entirety of the subscribed share capital has passed the following resolutions:

1. The following persons are appointed as managers of the Company for an indefinite period:

- Mr. Phil Garling, manager, born on 8 October 1953 in Sydney (Australia), with professional address at Level 13, AMP Centre, 50 Bridge Street Sydney NSW 2000, Australia;

- Mr. Rob Gregor, manager, born on 29 May 1969 in Griffith (Australia), with professional address at 4th floor Berkeley Square House Berkeley Square London W1J 6BX United Kingdom; and

- Vistra (Luxembourg) S. à r.l., a Luxembourg private limited liability company ("société à responsabilité limitée") with registered office at 12-14, rue Léon Thyès L-2636 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 37.185 represented by Mr. Bart Zech, manager, born on 5 September 1969 in Putten (the Netherlands).

2. The registered office of the Company is set at L-2636 Luxembourg, 12-14, rue Léon Thyès.

### *Declaration*

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, said proxyholder signed together with the notary the present deed.

## Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille huit, le dix-huit mars.

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

AMP Capital Investors (Luxembourg No. 1) S. à r.l., une société constituée et régie selon le droit luxembourgeois, ayant son siège social au 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des

Sociétés du Luxembourg sous le numéro B 107.801, ici représentée par Monsieur Arno van POEYER, avec adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg le 17 mars 2008.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée "ne varietur" par le représentant de la comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle comparante, ès-qualité qu'elle agit, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont elle a arrêté les statuts comme suit:

### **I. Dénomination - Siège social - Objet social - Durée**

**Art. 1<sup>er</sup>. Dénomination.** Il est établi une société à responsabilité limitée sous la dénomination AMP Capital Investors (Infrastructure No. 3) S. à r.l. (la Société), qui sera régie par les lois du Luxembourg, en particulier par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi) et par les présents statuts (les Statuts).

#### **Art. 2. Siège social.**

2.1 Le siège social est établi à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans les limites de la commune de Luxembourg par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance. Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

2.2 Il peut être créé par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance, des succursales, filiales ou bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger. Lorsque le gérant unique ou le conseil de gérance estime que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société qui restera une société luxembourgeoise.

#### **Art. 3. Objet social.**

3.1 La Société a pour objet la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans d'autres sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit et la gestion de ces participations. La Société pourra en particulier acquérir par souscription, achat, et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et en général toutes valeurs ou instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle pourra participer dans la création, le développement, la gestion et le contrôle de toute société ou entreprise. Elle pourra en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

3.2 La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission d'actions et obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de créances. La Société pourra prêter des fonds, y compris ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations, à ses filiales, sociétés affiliées et à toute autre société. Elle peut également consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou de toute autre société. La Société pourra en outre nantir, céder, grever de charges toute ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur toute ou partie de ses avoirs. En tout état de cause, la Société ne devra pas effectuer une activité réglementée du secteur financier.

3.3 La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue d'une gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les risques de change, de taux d'intérêt et autres risques.

3.4 La Société pourra accomplir toutes opérations commerciales, financières ou industrielles ainsi que tous transferts de propriété mobiliers ou immobiliers, qui directement ou indirectement favorisent la réalisation de son objet social ou s'y rapportent de manière directe ou indirecte.

#### **Art. 4. Durée.**

4.1 La Société est constituée pour une durée illimitée.

4.2 La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de l'interdiction, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

### **II. Capital - Parts sociales**

#### **Art. 5. Capital.**

5.1 Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500), représenté par cinq cents (500) parts sociales sous forme nominative sans mention de valeur nominale, toutes souscrites et entièrement libérées.

5.2 Le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit en une seule ou plusieurs fois par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

#### **Art. 6. Parts sociales.**

6.1 Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

6.2 Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

6.3 Les parts sociales sont librement transmissibles entre associés et, en cas d'associé unique, à des tiers.

En cas de pluralité d'associés, la cession de parts sociales à des non-associés n'est possible qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

La cession de parts sociales n'est opposable à la Société ou aux tiers qu'après qu'elle ait été notifiée à la Société ou acceptée par elle en conformité avec les dispositions de l'article 1690 du code civil.

Pour toutes autres questions, il est fait référence aux dispositions des articles 189 et 190 de la Loi.

6.4 Un registre des parts sociales sera tenu au siège social de la Société conformément aux dispositions de la Loi où il pourra être consulté par chaque associé.

6.5 La Société peut procéder au rachat de ses propres parts sociales dans les limites et aux conditions prévues par la Loi.

### **III. Gestion - Représentation**

#### **Art. 7. Conseil de gérance.**

7.1 La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, lesquels ne sont pas nécessairement des associés et qui seront nommés par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés laquelle fixe la durée de leur mandat. Dans la mesure où plusieurs gérants sont nommés, ils constituent le conseil de gérance. Le(s) gérant(s) ne sont pas nécessairement un/des associé(s).

7.2 Les gérants sont révocables ad nutum.

#### **Art. 8. Pouvoirs du conseil de gérance.**

8.1 Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du gérant ou, en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance, qui aura tous pouvoirs pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformes à l'objet social.

8.2 Des pouvoirs spéciaux et limités pour des tâches spécifiques peuvent être délégués à un ou plusieurs agents, associés ou non, par le gérant, ou s'il y a plusieurs gérants, par deux gérants de la Société.

#### **Art. 9. Procédure.**

9.1 Le conseil de gérance se réunira aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige ou sur convocation d'un des gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

9.2 Il sera donné à tous les gérants un avis écrit de toute réunion du conseil de gérance au moins vingt-quatre (24) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature (et les motifs) de cette urgence seront mentionnés brièvement dans l'avis de convocation de la réunion du conseil de gérance.

9.3 La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les gérants de la Société sont présents ou représentés lors de la réunion et déclarent avoir été dûment informés de la réunion et de son ordre du jour. Il peut aussi être renoncé à la convocation avec l'accord de chaque gérant de la Société donné par écrit soit en original, soit par télégramme, télex, téléfax ou courrier électronique.

9.4 Tout gérant pourra se faire représenter aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit un autre gérant comme son mandataire.

9.5 Le conseil de gérance ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité des gérants est présente ou représentée. Les décisions du conseil de gérance sont prises valablement à la majorité des voix des gérants présents ou représentés. Les procès-verbaux des réunions du conseil de gérance seront signés par tous les gérants présents ou représentés à la réunion.

9.6 Tout gérant peut participer à la réunion du conseil de gérance par téléphone ou vidéo conférence ou par tout autre moyen de communication similaire, ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre et se parler. La participation à la réunion par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à la réunion.

9.7 Les résolutions circulaires signées par tous les gérants seront considérées comme étant valablement adoptées comme si une réunion du conseil de gérance dûment convoquée avait été tenue. Les signatures des gérants peuvent être apposées sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par lettre ou téléfax.

**Art. 10. Représentation.** La Société sera engagée, en tout circonstance, vis-à-vis des tiers par la signature conjointe de deux gérants ou, par les signatures conjointes ou la signature unique de toutes personnes à qui de tels pouvoirs de signature ont été valablement délégués conformément à l'article 8.2. des Statuts.

**Art. 11. Responsabilités des gérants.** Les gérants ne contractent à raison de leur fonction aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont pris en conformité avec les Statuts et les dispositions de la Loi.

#### IV. Assemblée générale des associés

##### Art. 12. Pouvoirs et droits de vote.

12.1 L'associé unique exerce tous les pouvoirs qui sont attribués par la Loi à l'assemblée générale des associés.

12.2 Chaque associé possède des droits de vote proportionnels au nombre de parts sociales détenues par lui.

12.3 Tout associé pourra se faire représenter aux assemblées générales des associés de la Société en désignant par écrit, soit par lettre, télégramme, télex, téléfax ou courrier électronique une autre personne comme mandataire.

##### Art. 13. Forme - Quorum - Majorité.

13.1 Lorsque le nombre d'associés n'excède pas vingt-cinq associés, les décisions des associés pourront être prises par résolution circulaire dont le texte sera envoyé à chaque associé par écrit, soit en original, soit par télégramme, télex, téléfax ou courrier électronique. Les associés exprimeront leur vote en signant la résolution circulaire. Les signatures des associés apparaîtront sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par lettre ou téléfax.

13.2 Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.

13.3 Toutefois, les résolutions prises pour la modification des Statuts ou pour la dissolution et la liquidation de la Société seront prises à la majorité des voix des associés représentant au moins les trois quarts du capital social de la Société.

#### V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices

##### Art. 14. Exercice social.

14.1 L'exercice social commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente et un décembre.

14.2 Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Sociétés sont arrêtés et le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.

14.3 Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social de la Société.

##### Art. 15. Affectation des bénéfices.

15.1 Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Il sera prélevé cinq pour cent (5%) sur le bénéfice net annuel de la Société qui sera affecté à la réserve légale jusqu'à ce que cette réserve atteigne dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

15.2 L'assemblée générale des associés décidera discrétionnairement de l'affectation du solde restant du bénéfice net annuel. Elle pourra en particulier attribuer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à la réserve ou le reporter.

15.3 Des dividendes intérimaires pourront être distribués à tout moment dans les conditions suivantes:

(i) un état comptable ou un inventaire ou un rapport est dressé par le gérant ou le conseil de gérance;

(ii) il ressort de cet état comptable, inventaire ou rapport que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à allouer à la réserve légale;

(iii) la décision de payer les dividendes intérimaires est prise par l'associé unique ou l'assemblée générale des associés;

(iv) le paiement est fait dès lors qu'il est établi que les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés.

#### VI. Dissolution - Liquidation

##### Art. 16. Dissolution - Liquidation.

16.1 En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés qui fixera leurs pouvoirs et rémunération. Sauf disposition contraire prévue dans la résolution du (ou des) associé(s) ou par la loi, les liquidateurs seront investis des pouvoirs les plus étendus pour la réalisation des actifs et le paiement des dettes de la Société.

16.2 Le boni de liquidation résultant de la réalisation des actifs et après paiement des dettes de la Société sera attribué à l'associé unique, ou en cas de pluralité d'associés, aux associés proportionnellement au nombre de parts sociales détenues par chacun d'eux dans la Société.

#### VII. Disposition générale

**Art. 17. Loi Applicable.** Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une disposition spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

51408

*Disposition transitoire*

La première année sociale débutera à la date du présent acte et se terminera au 31 décembre 2008.

*Souscription - Libération*

AMP Capital Investors (Luxembourg No. 1) S. à r.l., représenté comme dit ci-dessus, déclare avoir souscrit à l'intégralité du capital social de la Société et d'avoir entièrement libéré les cinq cents (500) parts sociales par versement en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) est à la disposition de la Société, ce qui a été prouvé au notaire instrumentant, qui le reconnaît expressément.

*Frais*

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ mille cinq cents euros (EUR 1.500).

*Décision de l'associé unique*

Et aussitôt, l'associé unique, représentant l'intégralité du capital social a pris les résolutions suivantes:

1. Les personnes suivantes sont nommées comme gérants de la Société pour une durée indéterminée:

- M. Phil Garling, gérant, né le 8 octobre 1953 à Sydney (Australie), avec adresse professionnelle au 13<sup>ème</sup> niveau, AMP Centre, 50 Bridge Street Sydney NSW 2000, Australie;

- M. Rob Gregor, gérant, né le 29 mai 1969 à Griffith (Australie), avec adresse professionnelle au 4<sup>ème</sup> étage, Berkeley Square House Berkeley Square London W1J 6BX Angleterre;

- Vistra (Luxembourg) S. à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, avec siège social au 12-14, rue Léon Thyès L-2636 Luxembourg, immatriculé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 37.185 représentée par M. Bart Zech, gérant, né le 5 septembre 1969 à Putten (Pays-Bas).

2. Le siège social de la Société est établi au L-2636 Luxembourg, 12-14, rue Léon Thyès.

*Déclaration*

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire du comparant, ledit mandataire a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: A. van Poeyer et M. Schaeffer

Enregistré à Luxembourg A. C., le 21 mars 2008, LAC/2008/12094. — Reçu soixante-deux euros cinquante cents Eur 0,5% = 62,50.

*Le receveur (signé): Francis SANDT.*

POUR COPIE CONFORME délivrée à la demande de la prédite société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 avril 2008.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2008048637/5770/411.

(080053548) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2008.